



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2001
Français
Original: anglais

Session de fond de 2001

7-27 juillet 2001

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale pour le développement :
rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population,
du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
et du Programme alimentaire mondial**

Rapports annuels de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social

1. Dans sa décision 2001/7 du 5 février 2001, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a pris note des rapports au Conseil économique et social (DP/2001/6 et DP/FPA/2001/1). Il a également décidé de communiquer les rapports, ainsi que les observations s'y rapportant, au Conseil pour examen à sa session de fond de 2001.
2. La section I du présent document contient le rapport de l'Administrateur, et la section II, le rapport du Directeur exécutif du FNUAP.
3. Les observations formulées par le Conseil d'administration au sujet de ces rapports figurent dans la section III, qui est un extrait du rapport sur la première session ordinaire de 2001 du Conseil d'administration.

* E/2001/100.

I. Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions de l'examen triennal d'ensemble	3
A. Structures et mécanismes	3
B. Financement et ressources	4
C. Système des coordonnateurs résidents	5
D. Application du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	6
E. Harmonisation des périodes de programmation et des procédures	7
F. Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.	8
G. Parité hommes-femmes.	9
H. Renforcement des capacités	10
I. Locaux et services communs	10
J. Coopération avec la Banque mondiale	11
K. Suivi et évaluation	12
II. Suivi des conférences internationales	14
III. Suivi de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe : conclusions concertées.	15
IV. Recommandations	17

I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions de l'examen triennal d'ensemble

A. Structures et mécanismes

1. En 2000, la réforme du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses organes subsidiaires s'est poursuivie. Lors de l'examen du fonctionnement du CAC, une équipe de trois experts de rang élevé a recommandé en particulier la création d'un comité du programme de haut niveau, lequel a été approuvé par le CAC et s'est réuni en octobre 2000 pour définir son mandat. Tous les organes chargés des questions relatives aux programmes et aux opérations qui relèvent actuellement du CAC ont été priés de revoir leur propre mandat compte tenu des résultats de l'examen du CAC et des décisions prises ultérieurement par ce dernier. En outre, le CAC envisage lui-même de changer de nom afin que son rôle de comité des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies apparaisse plus clairement. De même, le Comité d'organisation du CAC doit être remplacé par un réseau d'interlocuteurs (« sherpas ») qui seraient en contact tout au long de l'année, avec le concours du Bureau des affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés

2. À l'issue de l'examen du fonctionnement du CAC, il a été créé le Comité du programme de haut niveau qui supervisera toutes les consultations portant sur les programmes et les opérations sous l'égide du CAC, mais qui, dans ses propres délibérations, se concentrera essentiellement sur les questions relatives aux programmes. Toutefois, il importe que les travaux sur les orientations et les procédures interorganisations concernant les activités opérationnelles, qui permettent de traduire les dispositions adoptées par les organes délibérants en politiques, procédures et directives opérationnelles, se poursuivent aussi pendant que ce nouvel aspect des politiques relatives aux programmes est examiné. Le Comité du programme de haut niveau n'est pas censé se charger de ces travaux lui-même et devra faire appel à un organe subsidiaire. À l'heure actuelle, cette tâche est assumée par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) et son Groupe de travail sur

le système du coordonnateur résident. Lors de l'examen et de la réforme des organes subsidiaires du nouveau Comité du programme de haut niveau, il convient d'assurer la continuité des travaux en question afin que les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social portant autorisation des activités opérationnelles puissent être appliquées. En outre, il est indispensable que la liaison assurée entre l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble du système par les mécanismes actuels soit maintenue, en particulier pour les questions ayant trait au système des coordonnateurs résidents.

3. Dans le cadre de ce processus de réforme, le CAC a affirmé catégoriquement que le Comité du programme de haut niveau ne viendrait pas alourdir encore le dispositif interorganisations mais allégerait au contraire la charge de travail du CAC en prenant en son nom des décisions touchant les programmes.

4. S'agissant de la rationalisation du Groupe des Nations Unies pour le développement, les clauses-couperets adoptées pour ses organes subsidiaires se sont révélées efficaces puisqu'elles ont permis au Groupe de simplifier ses méthodes de travail et au personnel de ne se concentrer que sur les questions hautement prioritaires. Chaque année, le Groupe passe en revue le fonctionnement de ses organes et groupes subsidiaires pour déterminer quels sont ceux qui ont atteint les objectifs et résultats escomptés et se prononcer sur leur maintien. Cette manière de procéder pourrait présenter un intérêt pour l'ensemble du mécanisme du CAC.

Recommandations

5. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note des difficultés rencontrées et des enseignements tirés du renforcement des structures et mécanismes mis en place en vue de la réforme de l'ONU et de la coordination interorganisations;

b) Se féliciter des efforts actuellement déployés par le Comité administratif de coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement pour rationaliser la structure de leurs organes subsidiaires;

c) Réaffirmer la nécessité de mettre sur pied à l'échelle du système des Nations Unies un organe consultatif chargé de passer en revue les activités opérationnelles du système, d'entreprendre les activités actuellement menées par le Comité consultatif pour les

questions relatives aux programmes et aux opérations, notamment le Groupe de travail sur le système des coordonnateurs résidents, en particulier pour traduire les mandats définis dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en politiques, procédures et directives opérationnelles.

B. Financement et ressources

6. En application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale en date du 24 mai 1996 et de la résolution 1997/59 du Conseil économique et social en date du 24 juillet 1997, ainsi que des décisions 98/23, 99/1 et 99/23 du Conseil d'administration, le PNUD a accompli de nouveaux progrès en 2000 dans la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel qui intègre les objectifs, les ressources, le budget et les résultats des programmes dans le but d'accroître les ressources de base et de les rendre plus prévisibles. En particulier, le premier rapport axé sur les résultats a été présenté au Conseil d'administration qui l'a accueilli avec satisfaction. La première réunion ministérielle du PNUD, à laquelle ont participé plus de 50 ministres ou hauts fonctionnaires ayant rang de ministre et dont l'objectif général était de renforcer encore l'engagement politique des États en faveur du PNUD, a eu lieu en septembre.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés

7. En 2000, le PNUD a continué, sous la direction de son conseil d'administration, à s'efforcer de freiner la réduction des contributions au titre des ressources de base, à assurer une plus grande prévisibilité des ressources grâce à des annonces de contributions pluriannuelles et à rendre le Programme moins tributaire d'un nombre restreint de donateurs.

8. Conformément aux dispositions énoncées dans les décisions 98/23, 99/1 et 99/23 du Conseil d'administration, le PNUD a tenu sa deuxième réunion de financement en avril. D'après les chiffres provisoires, le montant total des ressources ordinaires actuellement estimé pour 2000 est légèrement inférieur à celui des recettes pour 1999. Les pays de programme ont une nouvelle fois montré l'importance qu'ils attachaient à la réunion de financement, à laquelle ont participé de très nombreux représentants venus des capitales aussi bien des pays donateurs que des pays de programme.

9. Pour ce qui est de l'amélioration de la prévisibilité, si plusieurs pays avaient fourni un échéancier lors de la réunion de financement, certaines contributions aux ressources de base ont néanmoins été versées avec un retard important et, parfois, en fin d'année. C'est pourquoi, comme indiqué en 2000, il importe que tous les pays contributeurs annoncent officiellement leurs contributions au titre des ressources de base pour 2001 aussitôt que possible dans l'année et qu'ils respectent strictement le calendrier des paiements qu'ils annoncent. Outre les engagements de financement, les participants à la session ont insisté sur le fait que le PNUD doit devenir moins tributaire d'un nombre restreint de donateurs. En effet, la conférence pour les annonces de contributions tenue en novembre 2000 n'a donné que des résultats modestes, car aucun des principaux donateurs n'était en mesure d'annoncer de contributions, en raison notamment des dates de leurs cycles budgétaires. Compte tenu de l'organisation de réunions de financement au sein des conseils d'administration respectifs des fonds et programmes, il faut absolument que les organes intergouvernementaux revoient l'utilité de la conférence pour les annonces de contributions qui se tient tous les ans en novembre.

Recommandations

10. Le Conseil voudra peut-être :

a) Se féliciter des progrès accomplis par le PNUD en ce qui concerne l'introduction du plan de financement pluriannuel et du rapport annuel axé sur les résultats;

b) Encourager les fonds et programmes à mettre en commun leurs données d'expérience et les enseignements tirés de la mise en oeuvre des plans de financement pluriannuel en vue de les améliorer en permanence;

c) Se déclarer à nouveau préoccupé par la diminution constante des contributions au titre des ressources de base du PNUD et des autres fonds et programmes et, dans cet esprit, inviter instamment tous les États Membres à faciliter la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel, notamment grâce à une augmentation de ces contributions, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan au titre des ressources ordinaires (de base), et engager expressément tous les pays à accroître leurs contributions aux ressources de base afin de rendre le Programme moins tributaire d'un nombre restreint de donateurs;

d) Formuler des recommandations sur l'avenir de la conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions, compte tenu de l'expérience acquise lors de la deuxième réunion de financement tenue dans le cadre de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, ainsi que de celle des autres fonds et programmes.

C. Système des coordonnateurs résidents

11. En 2000, les efforts visant à renforcer le système des coordonnateurs résidents se sont poursuivis sur plusieurs fronts : a) accroissement du pourcentage de femmes et de fonctionnaires d'autres organismes parmi les coordonnateurs résidents; b) amélioration du suivi du comportement professionnel des coordonnateurs résidents; c) nouvelle amélioration du processus de sélection dans le cadre du Groupe consultatif interorganisations; d) formation des nouveaux coordonnateurs résidents et équipes de pays; e) amélioration du modèle d'appréciation des compétences sur la base d'une évaluation extérieure; et f) amélioration de l'établissement des rapports annuels par les coordonnateurs résidents.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés

12. Un examen de 128 rapports annuels établis par les coordonnateurs résidents a révélé ce qui suit :

a) Amélioration de la qualité générale des rapports par comparaison avec ceux des années précédentes;

b) Manque d'orientation stratégique dans un grand nombre de rapports;

c) Collaboration accrue aux niveaux des thèmes, des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement; en revanche, la programmation concertée ne semble guère exister;

d) Collaboration de plus en plus étroite avec les institutions de Bretton Woods;

e) Les groupes thématiques ont effectivement axé leurs travaux sur des questions intersectorielles telles que le VIH/sida, l'éducation, la santé, l'adoption d'une approche fondée sur les droits, la pauvreté et les sexospécificités;

f) L'importance des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au

développement pour assurer le suivi des conférences et adopter une approche globale et non individuelle;

g) Le rôle nouveau des groupes thématiques pour les activités communes d'analyse, d'évaluation et de plaidoyer touchant les questions intersectorielles.

13. Le programme actuel d'appréciation des compétences a fait l'objet d'une évaluation approfondie, dont les résultats ont été examinés par le Comité directeur interorganisations chargé de superviser le programme. Les principales recommandations issues de cette évaluation ont été incorporées dans l'examen des propositions touchant le maintien du programme. Un processus d'appel d'offres a été lancé pour sélectionner la société à laquelle sera confiée la responsabilité de poursuivre l'exécution de ce programme et, notamment, d'y apporter des améliorations. Le prochain programme aura lieu en juin 2001. Tous les actuels et anciens coordonnateurs résidents, de même que les nouveaux coordonnateurs résidents, devront en principe être soumis à cette appréciation.

14. Pour ce qui est de l'amélioration de la représentation des femmes parmi les coordonnateurs résidents, l'objectif est de porter le pourcentage actuel de 24 % à 38 % d'ici à 2001, ce qui signifie qu'il faudra nommer 21 autres femmes. À cette fin, le recrutement interne est privilégié mais, compte tenu du fait que les organismes se font concurrence pour atteindre leurs propres objectifs en matière de parité entre les sexes, le Groupe de travail sur le système des coordonnateurs résidents a examiné des modalités à adopter pour recruter à court terme des femmes à l'extérieur. Cette question est examinée plus en détail aux paragraphes 35 à 38.

15. Le système d'appréciation du comportement professionnel des coordonnateurs résidents demeure problématique. Pour faire en sorte que ce système réponde à son objectif, qui est d'informer l'Administrateur de la qualité de la prestation des coordonnateurs résidents, ce système a été revu et les modifications envisagées ont été examinées en consultation avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et, de manière plus générale, avec les organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe de travail du CCQPO sur le système des coordonnateurs résidents. Lors de la réunion qu'il a tenue le 18 septembre, le Groupe de travail a approuvé un système d'appréciation révisé comportant trois éléments : a) remplacement de la mention actuelle des « incidents critiques » par une évaluation axée sur les résultats et

reposant sur des critères concrets tels que les progrès réalisés dans l'application du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'utilisation des fonds fournis par le PNUD pour appuyer les activités des coordonnateurs résidents, la qualité des rapports annuels et le comportement en situation de crise; b) réalisation sélective dans quelques pays, chaque année, d'une opération d'information circulaire afin de fournir en retour des informations objectives aux coordonnateurs résidents et aux membres des équipes de pays en tant que membres individuels d'une équipe sur leur prestation et les possibilités de perfectionnement; c) auto-évaluation par l'équipe de pays dans le cadre de l'établissement du rapport annuel.

Recommandations

16. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note de tous les efforts actuellement déployés pour améliorer le système des coordonnateurs résidents sur plusieurs fronts et encourager ces efforts, en soulignant en particulier l'importance des progrès à accomplir dans l'établissement des rapports annuels par les coordonnateurs résidents qui constituent une source cruciale d'information en matière de gestion;

b) Se féliciter en particulier des nouvelles mesures prises pour améliorer le système d'appréciation du comportement professionnel des coordonnateurs résidents et des équipes de pays, en invitant à nouveau tous les organismes intéressés des Nations Unies à tirer pleinement parti de ce système.

D. Application du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

17. Au 15 novembre 2000, 62 bilans communs de pays avaient été achevés et 48 étaient en cours; 19 plans-cadres avaient été achevés et 25 étaient en cours. Au total, 26 ateliers avaient été organisés dans les cinq régions géographiques pour promouvoir les échanges de données d'expérience et d'informations sur les méthodes efficaces concernant les bilans communs de pays et des plans-cadres.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés

18. En 2000, le Comité exécutif a décidé de prendre des mesures pour accélérer encore l'introduction des

bilans communs de pays et des plans-cadres et a donc convoqué en octobre 2000 une série de réunions de hauts responsables régionaux des organismes représentés au Comité exécutif. Ces derniers ont conclu que, si les bilans communs de pays et les plans-cadres ne sont pas intégrés dans les méthodes de programmation des organismes eux-mêmes ni utilisés pour rationaliser ces méthodes et alléger par là même la charge de travail ainsi créée, les bilans communs de pays et les plans-cadres demeureront une contrainte supplémentaire imposant non seulement un nouveau fardeau aux équipes de pays mais mettant également à rude épreuve les capacités des gouvernements. Le Comité exécutif a donc chargé le Groupe de travail sur l'harmonisation du processus d'approbation des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement, présidé par le FNUAP, de proposer des mesures concrètes pour que le bilan commun de pays et le plan-cadre fassent partie intégrante de leurs processus de programmation respectifs.

19. De même, on a constaté qu'à l'heure actuelle, la non-exécution dans les délais prescrits des bilans communs et plans-cadres de qualité n'a eu aucune incidence sur le déroulement de la carrière des fonctionnaires des organismes représentés au Comité exécutif. Ce dernier est donc convenu d'inclure ce facteur dans l'appréciation annuelle du comportement professionnel de leurs représentants et responsables régionaux.

20. Du fait des mouvements de personnel, il était difficile d'exécuter dans les délais prescrits les bilans communs et les plans-cadres. En conséquence, le Comité exécutif est convenu de veiller à ce que les mutations et nominations, en particulier celles des coordonnateurs résidents, ne compromettent pas l'exécution dans les délais prescrits de bilans communs et de plans-cadres de qualité.

21. Une direction efficace de l'équipe de pays par le coordonnateur résident a été jugée déterminante pour le succès des bilans communs et plans-cadres. Lorsque les coordonnateurs résidents sont proposés et sélectionnés – qu'il s'agisse de nouvelles nominations ou de mutations – le Comité exécutif est convenu de tenir compte de leur prestation en ce qui concerne les bilans communs et les plans-cadres.

22. Le rôle institutionnel d'appui des groupes régionaux ou structures régionales des organismes a été jugé important pour le succès des bilans communs et des plans-cadres. En conséquence, le Comité exécutif est

convenu de confier à leurs responsables régionaux le suivi des bilans communs et des plans-cadres dans leurs régions respectives et de les charger d'apporter activement le soutien nécessaire à leurs représentants au niveau des pays et de participer au réseau d'apprentissage du bilan commun et du plan-cadre et d'en exploiter les résultats de manière systématique ainsi que de maintenir la pratique des réunions et rapports communs interorganisations au Comité exécutif tous les trimestres ou semestres.

Recommandations

23. Le Comité voudra peut-être :

a) Se féliciter des progrès réalisés dans l'application du processus des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en particulier des mesures supplémentaires prises par le Comité exécutif pour accélérer l'introduction des bilans communs et des plans-cadres;

b) Encourager de nouveaux efforts pour rationaliser les instruments de programmation à mesure que des progrès sont accomplis dans l'introduction des bilans communs et plans-cadres;

c) Engager vivement tous les partenaires des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods, à participer activement au processus des bilans communs et des plans-cadres conformément à la note d'orientation du Comité administratif de coordination sur le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

E. Harmonisation des périodes de programmation et des procédures

24. En 2000, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) ont redoublé d'efforts pour favoriser l'harmonisation des périodes de programmation et des procédures, en particulier dans les domaines suivants : a) harmonisation des périodes de programmation; b) programmes communs; c) examens à mi-parcours communs; d) harmonisation des procédures administratives applicables au personnel national des projets. L'harmonisation des périodes de programmation est indispensable à l'établissement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Au 6 novembre 2000, 89 pays étaient classés dans la caté-

gorie A (pays à périodes de programmation harmonisées), 18 autres étant rangés dans la catégorie D (pays où l'harmonisation n'est pas jugée possible).

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

25. L'harmonisation des périodes de programmation s'est révélée indispensable à l'établissement de plans-cadres utiles. Le nombre de pays à périodes de programmation harmonisées a atteint 93 en novembre 2000. À la fin de 2004, 90 % des pays de programme réunissant les conditions requises auront un cycle harmonisé. Cela représente une étape indispensable au lancement du Plan-cadre et au renforcement de l'impact du Groupe des Nations Unies pour le développement au niveau des pays.

26. Une note relative aux définitions des procédures et produits propre à renforcer la collaboration au niveau des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement a été approuvée par le Groupe et diffusée sur le terrain en mars 1999 afin de préciser la terminologie relative à la programmation utilisée par les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. En juillet 2000, une note d'orientation pour l'élaboration de programmes et projets communs établie à partir du lancement du bilan commun et du Plan-cadre pendant la période 1999-2000 et l'harmonisation des périodes de programmation a été adoptée par le Groupe des Nations Unies pour le développement et diffusée sur le terrain. Les équipes de pays ont été encouragées à utiliser cette note d'orientation pour la mise au point et la gestion des programmes et projets communs et à communiquer leurs données d'expérience au Groupe des Nations Unies pour le développement. Il est encore trop tôt pour déterminer l'effet de cette mesure, qui devrait toutefois apparaître dans les prochains rapports annuels des coordonnateurs résidents ainsi que dans l'examen triennal de 2001.

27. Les procédures des examens communs à mi-parcours des programmes et plans-cadres de pays sont désormais au point et plusieurs équipes de pays les expérimentent sur le terrain. Les procédures révisées devraient pouvoir être généralisées au cours du premier trimestre de 2001. Une fois que les cycles de programmation auront été harmonisés, l'examen commun à mi-parcours des différents programmes et plans-cadres de pays seront moins contraignants pour les gouvernements participant à l'examen des programmes de pays des différents fonds et programmes.

28. Une équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement procède actuellement, en se fondant sur les pratiques de certaines équipes de pays, à l'étude de procédures administratives simplifiées et harmonisées applicables au personnel national des projets recruté par divers organismes des Nations Unies. Ces procédures concernent par exemple les barèmes de traitement, l'indemnité journalière de subsistance, l'établissement des contrats et les modalités de recrutement, les assurances et les méthodes d'évaluation du comportement professionnel. Les gouvernements ont demandé que les procédures administratives appliquées par les divers organismes au personnel national des projets soient harmonisées. L'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement s'intéresse plus particulièrement à quelques domaines pratiques se prêtant à une harmonisation dans le cadre des réglementations en vigueur des divers organismes, et en particulier aux traitements et aux indemnités journalières. Des notes d'orientation seront adressées aux équipes de pays en 2001.

29. Pour ce qui est des difficultés à surmonter et des prochaines étapes, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le CCQPO envisageront l'harmonisation et la simplification des mécanismes de programmation et des procédures d'approbation. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a constitué un groupe de travail, présidé par le FNUAP, chargé d'élaborer un mécanisme commun d'approbation de programmes en prenant en compte la nécessité d'harmoniser et de simplifier davantage les programmes et procédures de programmation pour tous les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement afin que les conseils d'administration respectifs disposent d'une base solide pour exercer leur fonction de contrôle en commun de manière efficace et dans les délais voulus.

Recommandations

30. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note des progrès réalisés à ce jour par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement dans l'harmonisation et la simplification des périodes et procédures de programmation;

b) Demander à nouveau que les fonds et programmes, dans le cadre de leurs préparatifs de l'examen triennal de 2001, examinent dans quelle me-

sure les pays de programme ont véritablement bénéficié de l'harmonisation des périodes de programmation;

c) Encourager les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, à la lumière des discussions tenues au Conseil sur cette question, à se pencher sur les domaines dans lesquels les procédures pourraient être encore simplifiées et harmonisées, tels qu'ils ont été déterminés en consultation avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays, et à faire rapport au Conseil à sa session de fond de 2002 sur les résultats concrets obtenus dans chaque domaine.

F. Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes

31. Le PNUD et ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement ont cherché en 2000 à appliquer le Programme d'action de Beijing et à préparer l'examen quinquennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing+5) de juin 2000. Les recommandations de l'examen concernent la nécessité de disposer d'outils pour mesurer les progrès et assurer la responsabilité concernant le respect des engagements pris à Beijing. Les fonds et programmes se sont également préoccupés de la dimension sexospécifique des stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national et de la situation des femmes dans les pays en crise.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

32. Du point de vue du PNUD, l'examen quinquennal de la Conférence de Beijing supposait essentiellement un renforcement de la responsabilité de toutes les parties prenantes concernant des progrès tangibles dans la réalisation des engagements de la Conférence. Le PNUD, en particulier, cherche à intégrer une perspective sexospécifique dans ses politiques et programmes ainsi que dans sa gestion. On a cherché à introduire les dimensions sexospécifiques de manière plus explicite dans les rapports nationaux sur le développement humain, à favoriser l'établissement de statistiques ventilées par sexe aux fins des bilans communs et des plans-cadres, notamment en mettant au point des indicateurs qualitatifs concernant les droits fondamentaux des femmes, le travail rémunéré et non rémunéré et le renforcement de l'intégration des sexospécificités dans le processus budgétaire. Le PNUD s'intéresse particulièrement à des indicateurs de la vulnérabilité des femmes et au suivi de l'application de la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des contre-rapports émanant de la société civile ont constitué de précieux outils d'évaluation et de plaidoyer.

33. Une autre tâche redoutable du PNUD en 2000 a été d'aider les pays de programme à faire en sorte que leurs stratégies d'atténuation de la pauvreté et les documents correspondants prennent pleinement en compte la féminisation de la pauvreté et les stratégies de survie des femmes aussi bien pour l'élaboration des politiques que pour l'application.

Recommandations

34. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note des problèmes rencontrés et des enseignements tirés s'agissant de la prise en compte des questions d'équité entre les hommes et les femmes dans les activités opérationnelles de développement, en particulier au moyen de stratégies nationales d'atténuation de la pauvreté;

b) Encourager les fonds et programmes et autres partenaires du système des Nations Unies qui appuient les stratégies nationales d'atténuation de la pauvreté à veiller à ce que leur action prenne pleinement en compte la problématique hommes-femmes, conformément aux priorités nationales;

c) Tenir compte de la sensibilisation aux besoins et apports des femmes dans les situations de crise et les initiatives de consolidation de la paix, et encourager les fonds et programmes et autres partenaires du système des Nations Unies à veiller à ce que leurs activités dans ces domaines tiennent dûment compte des questions de parité entre les sexes;

d) Encourager les fonds et programmes et autres partenaires du système des Nations Unies à prendre en compte le travail rémunéré et non rémunéré des femmes dans la comptabilité nationale, à intégrer les sexospécificités dans les budgets nationaux et à favoriser la collecte et l'analyse de données statistiques ventilées selon le sexe;

e) Prendre note de l'évolution de la situation des femmes à l'ère des technologies de l'information et de la mondialisation de l'économie et, en particulier, des problèmes nouveaux que connaissent les femmes en matière d'emploi;

f) Encourager les fonds et programmes et autres partenaires du système des Nations Unies à s'attaquer aux problèmes de la traite des femmes et des jeunes filles, de la violence fondée sur le sexe, du VIH/sida et des femmes dans des situations de conflit, dans le contexte d'un cadre pour les droits de l'homme.

G. Parité hommes-femmes

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

35. En 2000, le PNUD a continué de s'attaquer au problème particulier du maintien des femmes en milieu de carrière au moyen de sa ligne d'action touchant les conditions de travail et de vie ainsi que les ressources humaines, de manière à favoriser activement la carrière des jeunes femmes, notamment en prenant en compte, aux fins de promotion, l'ancienneté accumulée antérieurement à toutes les classes de la catégorie des administrateurs.

36. En novembre 2000, le pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au PNUD était de 41 % pour les administrateurs, contre 36 % en 1999; 26 % pour les représentants résidents et coordonnateurs résidents, contre 25 % en 1999; et 22,5 % pour les fonctionnaires des classes D-1 et D-2, contre 21 % en 1999; et trois femmes, comme en 1999, sur cinq étaient des sous-secrétaires généraux.

37. L'objectif du PNUD en 2000, comme précédemment, a été que, en 2002, 40 % des postes de la catégorie des administrateurs et des directeurs soient occupés par des femmes et que 38 % des coordonnateurs résidents et des représentants résidents soient des femmes. Pour la première fois, un objectif de 50 % de femmes a été fixé pour les participants au programme d'évaluation des compétences de septembre et octobre 2000. Il s'agissait d'encourager ainsi toutes les organisations participantes à se concentrer sur la question de la parité entre hommes et femmes et à veiller à ce que davantage de femmes occupent des fonctions de coordonnateur résident et fassent partie de la réserve de recrutement approuvée par le Groupe consultatif interorganisations pour les postes de coordonnateur résident.

Recommandations

38. Le Conseil voudra peut-être :

a) Prendre note des enseignements tirés et des progrès accomplis par le PNUD dans le cadre de l'application de sa politique de parité hommes-femmes;

b) Préconiser la poursuite des efforts visant à accélérer la réalisation des objectifs en matière de parité, au vue de l'expérience acquise par les autres entités des Nations Unies.

H. Renforcement des capacités

39. Après d'importants préparatifs et se fondant sur l'expérience des organismes du système des Nations Unies en matière d'évaluation d'activités opérationnelles, le CCPQO a publié en 2000, pour le compte du CAC, une note d'orientation sur cette question à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

40. À la session de fond du Conseil, de 2000, les États Membres se sont félicités de la publication d'une note d'orientation sur le renforcement des capacités mais ont demandé qu'elle soit mise en pratique dans les meilleurs délais. De nombreux examens quinquennaux des conférences internationales des Nations Unies ont également été l'occasion de souligner l'importance de l'appui des Nations Unies au renforcement des capacités nationales en matière d'élimination de la pauvreté.

41. Le Département des affaires économiques et sociales a indiqué que les évaluations effectuées dans le cadre de l'examen triennal de 1998 avaient démontré que la notion traditionnelle de renforcement des capacités était dépassée. La note d'orientation du CAC sur le renforcement des capacités, qui contient une terminologie et des concepts acceptés par l'ensemble du système, devrait constituer la base de nouvelles directives en matière de programmation propres à chaque institution concernant le renforcement des capacités ainsi que la formation dans ce domaine. Le renforcement des capacités constituera un volet important de l'examen triennal de 2001 et les pratiques efficaces qui se dégageront devront être communiquées à l'ensemble du système. À l'heure où le PNUD et ses partenaires du système des Nations Unies appliquent leur propre réforme interne, il est indispensable que les futurs fonctionnaires soient dotés des compétences requises pour favoriser la mise en place de capacités dans les pays de programme.

Recommandations

42. Le Conseil voudra peut-être :

a) Rappeler que la responsabilité du renforcement des capacités incombe, au premier chef, aux pays de programme eux-mêmes;

b) Prendre note des progrès accomplis au cours de l'année écoulée dans l'élaboration et la diffusion d'un ensemble convenu de directives traduisant, à l'échelle du système, un consensus réalisé au bout de nombreuses années en matière de terminologie et de concepts;

c) Prier les fonds, programmes et organismes des Nations Unies d'accélérer, de manière systématique et concertée, l'application de ces directives, ce qui supposerait, entre autres, la modification des directives en matière de programmation afin de tenir compte du nouveau consensus; la mise au point de programmes de formation applicables à l'ensemble du système ainsi que de programmes de formation au financement au niveau requis; et la prise de mesures, dans le cadre des politiques et pratiques en matière de ressources humaines, visant à ce que les administrateurs recrutés possèdent l'ensemble de compétences voulu pour favoriser le renforcement des capacités.

I. Locaux et services communs

43. En 2000, le PNUD a continué à présider le Sous-Groupe des locaux et des services communs et à participer activement aux travaux du Groupe de la gestion des locaux et des services qui, dans son rôle de centre de décision, s'appuie sur les conseils et les recommandations du Sous-Groupe.

44. À ce jour, 37 maisons des Nations Unies ont été mises en place ou inaugurées par le Secrétaire général. Le Sous-Groupe des locaux et des services communs a examiné à intervalles réguliers des propositions émanant d'équipes de pays et a dispensé à ces dernières des conseils concernant la mise en place de locaux communs/maisons des Nations Unies. Le Sous-Groupe a étudié 51 propositions en 1998 et 58 en 1999; il a entrepris 13 missions sur le terrain en 1999; en 2000, il a examiné 32 propositions et s'est rendu dans six pays. On espère mettre en place sept nouvelles maisons des Nations Unies d'ici à fin 2000.

45. Les conseils d'administration des quatre organisations membres du Comité exécutif avaient fixé

comme objectif la mise en place de cinq maisons en 2000 et de cinq autres en 2001. En juin 2000, le Sous-Groupe avait établi que des maisons des Nations Unies pourraient être implantées dans 43 pays. Les coordinateurs résidents ont été pressentis et les réactions positives, qui continuent de parvenir, serviront de base à l'établissement d'une liste de pays où une maison des Nations Unies pourrait être créée.

46. Un mécanisme unifié de gestion des baux a été mis en place, grâce à l'utilisation du logiciel Aperture, dont la mise au point a été achevée en 1999. L'existence d'une base de données commune permet aux quatre organisations membres du Comité exécutif de partager leurs informations, ce qui facilite la gestion des locaux dans les bureaux de pays.

47. S'agissant des services communs, dans le cadre du suivi de l'étude portant sur les services communs effectuée en 1999 et financée par le Royaume-Uni, un atelier regroupant 27 directeurs des opérations des organisations membres du Comité exécutif s'est tenu en mars 2000 afin d'examiner les résultats de l'enquête, d'évaluer les données d'expérience et d'élaborer un projet de directives opérationnelles aux fins de la mise en place de services communs efficaces au niveau des pays et de leur optimisation. Cet atelier a permis d'établir un projet de directives opérationnelles relatives aux services communs, dont le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) a arrêté et approuvé le texte définitif en septembre 2000, au nom du système des Nations Unies tout entier; ce document fera maintenant partie des *Guidelines for Administrative Management* (Principes directeurs concernant la gestion administrative) du CAC.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

48. Il apparaît que le facteur essentiel de réussite, s'agissant de la mise en place de maisons des Nations Unies, réside dans les qualités d'animateur du coordinateur résident et dans l'établissement d'une longue liste de pays où d'autres maisons des Nations Unies pourraient effectivement être installées. Les mesures qui ont été prises permettent de disposer d'une importante réserve de projets pour les années à venir. Au stade actuel, il importe essentiellement de faire en sorte que les décisions concernant la mise en place de maisons des Nations Unies soient prises dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité. On reconnaît également que le déménagement dans des locaux com-

muns peut entraîner des dépenses exceptionnelles et une augmentation des dépenses de fonctionnement. En revanche, les locaux communs présentent de nombreux avantages tangibles, tels que des services de référence communs et d'autres installations communes qui peuvent offrir des possibilités de synergie.

Recommandations

49. Le Conseil voudra peut-être :

a) Saluer les progrès réalisés s'agissant des locaux communs et des services communs, en particulier;

b) Prier instamment les pays hôtes ainsi que les organisations membres du Comité exécutif de continuer à apporter leur appui aux maisons des Nations Unies et aux services communs, tout en reconnaissant que l'implantation dans des locaux communs, si elle peut entraîner des dépenses exceptionnelles et une augmentation des dépenses de fonctionnement, présente aussi des avantages tangibles et des possibilités de synergie.

J. Coopération avec la Banque mondiale

50. En 2000, le PNUD a consolidé ses relations avec la Banque mondiale dans deux domaines : a) au niveau interinstitutions, dans le cadre des discussions engagées par le Groupe des Nations Unies pour le développement avec la Banque mondiale et b) au niveau bilatéral, au titre de sa coopération directe avec la Banque mondiale en matière de politiques générales et d'opérations. La présente section porte sur les relations interinstitutions et traite des questions de coordination qui se posent en conséquence de décisions prises par le Conseil au sujet des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

51. Les débats relatifs à la coordination entre la Banque mondiale et le PNUD ainsi que les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement ont porté essentiellement sur la collaboration dans le contexte du cadre général de développement, des documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté et du bilan commun de pays qui s'inscrit dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une série d'ateliers et de séances d'information ont été organisés avec la participation de la Banque mondiale et d'organismes des Nations Unies.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

52. Les ateliers, consultations et informations émanant des équipes de pays qui ont participé aux consultations avec la Banque mondiale ainsi que du groupe de réflexion sur le cadre général de développement et les documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté, qui se réunit périodiquement et dont les membres maintiennent un contact permanent par courrier électronique, ont fait apparaître qu'il importait : a) de promouvoir la maîtrise des opérations par les pays; b) d'améliorer la participation des différentes parties prenantes, et notamment de la société civile; c) de faire en sorte que le PNUD et les autres institutions et organismes des Nations Unies participent concrètement au processus.

53. S'agissant de la maîtrise par les pays, étant donné que le cadre général de développement et le document stratégique en matière de lutte contre la pauvreté sont des activités effectuées à l'échelon national, l'Organisation des Nations Unies peut donner une suite favorable aux demandes des pouvoirs publics, tendant à ce qu'ils participent à ces opérations et établir des liaisons entre ces processus, le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Dans plusieurs cas, comme par exemple au Ghana, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, la maîtrise du processus par les pays est favorisée grâce à la mise en oeuvre de stratégies nationales à l'élaboration desquelles le PNUD et les organismes qui lui sont associés ont souvent participé. Fréquemment, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies encouragent un rôle accru des pouvoirs publics en collaborant avec les ministères et les services administratifs compétents, de sorte que le ministère des finances ne soit pas le seul à jouer un rôle. Dans un cas, le PNUD a aidé à instaurer une liaison entre le ministère des finances et la vice-présidence. Dans d'autres cas, la participation d'une large gamme de ministères et d'autres agents a été favorisée grâce à l'utilisation des mécanismes tels que : travail d'équipe, groupes de travail sectoriels, comités directeurs et comités techniques, sous l'égide du PNUD. À plusieurs reprises, le PNUD a aidé à instaurer des relations entre tables rondes ou groupes consultatifs et processus d'établissement du cadre général de développement et du document stratégique en matière de lutte contre la pauvreté. Il a également joué un rôle important dans plusieurs pays en faisant participer un plus large éventail d'agents de la société civile au processus

d'établissement du document stratégique en matière de lutte contre la pauvreté, en organisant des ateliers aux niveaux national et local.

Recommandations

54. Le Conseil voudra peut-être :

a) Saluer la collaboration instaurée entre le PNUD, les organismes des Nations Unies qui lui sont associés et la Banque mondiale, en particulier à la demande des gouvernements, en vue de promouvoir l'établissement de liens entre le bilan commun de pays et le Plan-cadre, d'une part, ainsi que le cadre général de développement et le document stratégique en matière de lutte contre la pauvreté, de l'autre, avec la coordination générale des autorités nationales, de manière à tirer parti des travaux préparatoires et à éviter des charges supplémentaires pour les autorités nationales;

b) Inciter le PNUD et les autres membres de l'équipe de pays à s'employer davantage à contribuer quant au fond au cadre général de développement et au document stratégique en matière de lutte contre la pauvreté, en tirant notamment parti des enseignements du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des résultats concrets des projets réalisés sous l'égide du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, et à aider en outre à faciliter les travaux préparatoires et à les relier les uns aux autres.

K. Suivi et évaluation

55. La gestion axée sur les résultats est l'une des réalisations les plus importantes dans ce secteur. En 2000, le PNUD a enregistré d'importants progrès en renforçant les méthodes de gestion axée sur les résultats et en rendant ce mécanisme opérationnel, en administrant la gestion du cadre de résultats stratégiques en collaboration avec les bureaux de pays et en établissant le premier rapport annuel axé sur les résultats. En outre, des méthodes et des mécanismes ont été élaborés en vue d'évaluer les incidences au niveau des pays et un programme de recherche et d'évaluation a été mis au point en vue de promouvoir un plus grand respect des principes de responsabilité.

56. Le PNUD a présenté le rapport annuel axé sur les résultats au Conseil d'administration, à sa session annuelle de juin 2000; ce rapport a été accueilli très favo-

ablement. La gestion axée sur les résultats repose entre autres sur les mécanismes ci-après : le cadre de résultats stratégiques (CRS), le plan de gestion des bureaux de pays, le tableau stratégique et le rapport annuel axé sur les résultats. Le défi à relever en 2000 et au-delà consistera à créer dans tout le programme une culture fondée sur l'évaluation des résultats, comme l'a prévu l'Administrateur dans ses plans d'action pour 2000-2003 (DP/2000/8). Le cadre de résultats stratégiques, le rapport annuel axé sur les résultats et les plans de gestion des bureaux de pays ont été affinés en 2000, sur la base de l'expérience acquise au cours de la première étape de réalisation. Les mécanismes révisés de gestion axée sur les résultats ont été introduits dans les bureaux de pays à l'occasion de quatre ateliers régionaux couvrant les cinq régions du monde, avec l'aide de quatre spécialistes venus du siège ou travaillant sur le terrain pour chaque atelier.

57. Le PNUD a été à l'avant-garde de la mise au point des méthodes et de la conception des mécanismes de gestion fondés sur les résultats. Les progrès en la matière ont été réalisés avec la participation active des organisations multilatérales et bilatérales. Ce processus de consultation étroite a contribué à renforcer l'importance de la gestion axée sur les résultats dans des instances internationales, comme par exemple le Groupe de travail sur la collaboration pour l'évaluation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE).

58. L'évolution vers l'organisation d'évaluations conjointes et vers les partenariats en matière d'évaluation a constitué un autre succès majeur. Une évaluation sur la décentralisation de l'administration à l'échelon local a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec l'Allemagne. Les conclusions et recommandations issues de l'évaluation ont été examinées lors d'un séminaire international tenu à Berlin. Une synthèse des enseignements tirés, établie sur la base d'autres études de cas, sera présentée à une réunion du Comité d'aide au développement de l'OCDE en 2001.

59. S'agissant de la responsabilité du personnel en matière de résultats, le système de notation des fonctionnaires qui vient d'être introduit au PNUD est un mécanisme fondé sur les résultats et les compétences. Au début de la période sur laquelle porte le rapport, on indique un certain nombre d'objectifs essentiels que le fonctionnaire devra atteindre. La réalisation des objectifs sera évaluée au regard de l'ensemble de compéten-

ces que le Programme juge essentielles en matière de comportement professionnel.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

60. L'utilisation des cadres de résultats stratégiques dans tous les bureaux de pays en 2001 ainsi que les réactions obtenues à l'occasion de 14 ateliers ont permis de dégager les conclusions ci-après : a) le cadre de résultats stratégiques révisé a été bien accueilli par les bureaux de pays qui auront maintenant la tâche ardue de choisir de 6 à 10 résultats stratégiques parmi l'éventail de projets et de programmes qu'ils réalisent actuellement; b) la base de données constituée dans le cadre de la gestion axée sur les résultats pourrait fortement contribuer à une diminution des rapports circonstanciels et de la charge de travail concomitante; c) les résultats du tableau stratégique sont une étape majeure dans la voie de la planification et de la gestion du budget d'appui; le tableau stratégique est une avancée sur la voie de la budgétisation aux fins des résultats et de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts.

61. Au nombre des problèmes à résoudre en 2001 et au-delà, on peut citer : a) l'harmonisation des mécanismes de programmation, tels que les cadres de coopération de pays (CCP), le document d'appui au programme (DAP) et le descriptif de projet, avec la gestion axée sur les résultats; b) l'harmonisation des méthodes de contrôle et d'évaluation internes et externes avec la gestion axée sur les résultats, c'est-à-dire la nécessité de réviser les directives en matière d'audit, de contrôle et d'évaluation; c) la poursuite de l'harmonisation du mécanisme de notation des fonctionnaires compte tenu de la gestion axée sur les résultats; d) l'harmonisation des cycles des cadres de coopération de pays (CCP) et des cadres de résultats stratégiques; e) la mise au point de directives précises sur l'établissement et la mise en oeuvre de stratégies en matière de partenariat; f) l'établissement de directives précises sur la manière d'engager avec les pouvoirs publics un dialogue reposant sur un mécanisme de gestion axée sur les résultats; g) l'harmonisation des efforts déployés par les organismes des Nations Unies en matière de gestion axée sur les résultats. Ce dernier point revêt une importance particulière pour le Conseil.

Recommandations

62. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) Saluer les progrès réalisés dans la conception et l'application de la gestion axée sur les résultats au PNUD, illustrés par la présentation du premier rapport annuel axé sur les résultats au Conseil d'administration;

b) Prendre acte des problèmes restant à résoudre pour que le PNUD assimile la gestion axée sur les résultats et concrétise les possibilités considérables d'amélioration qu'elle offre en matière de planification et de gestion;

c) Encourager spécialement l'échange de données d'expérience entre fonds et programmes et dans le système des Nations Unies dans son ensemble afin d'harmoniser à moyen terme les efforts en matière de gestion axée sur les résultats dans le système;

d) Promouvoir en particulier l'harmonisation de tous les autres mécanismes de contrôle et d'évaluation ainsi que des mécanismes pertinents de programmation et de gestion avec le mécanisme de gestion axée sur les résultats.

II. Suivi des conférences internationales

63. La présente section porte essentiellement sur le suivi intégré et coordonné des conférences des Nations Unies, conformément aux textes pertinents du Conseil, dont sa résolution 1998/44. En 2000, le PNUD et les organismes des Nations Unies qui sont ses partenaires ont continué à mettre particulièrement l'accent sur le suivi coordonné, au niveau des pays, des conférences internationales par l'intermédiaire du coordonnateur résident et de l'équipe de pays. Le PNUD a organisé en juillet 2000 un atelier interinstitutions pour faire le point de la stratégie du CAC relative à la pauvreté en tenant compte des résultats de l'examen quinquennal de la mise en oeuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement social.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

64. Établi en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe de pays, le rapport annuel du coordonnateur résident a continué en 2000 à constituer, avec les rapports nationaux établis par le gouvernement sur le suivi de chaque conférence, une importante source d'information sur les activités interorganisations de suivi des conférences menées au niveau national. Les

128 rapports annuels reçus portant sur l'année 1999 ont insisté particulièrement et donné des informations détaillées sur le suivi intégré et coordonné des conférences.

65. L'enquête sur les 128 rapports des coordonnateurs résidents, effectuée par le Bureau du Groupe du développement, a permis d'établir ce qui suit concernant le suivi des conférences :

a) Un grand nombre des rapports annuels des coordonnateurs résidents traitent du suivi intégré et coordonné des grandes conférences des Nations Unies;

b) D'autres ne traitent que du suivi de telle ou telle conférence;

c) D'autres encore ne traitent que des activités opérationnelles relatives au suivi de telle ou telle conférence et au suivi intégré;

d) Certaines équipes de pays, après avoir établi des rapports spéciaux sur le suivi des conférences, ont élaboré des plans stratégiques d'appui en la matière;

e) Il faudrait que davantage d'équipes de pays élaborent de tels plans;

f) Les coordonnateurs résidents ont proposé de compléter les documents du CAC par des instruments opérationnels assortis de conseils d'utilisation (cadres méthodologiques et modèles permettant de les appliquer au niveau national, notamment);

g) Six cents groupes thématiques, traitant de questions telles que l'élimination de la pauvreté, les questions sexospécifiques, le VIH/sida et la sécurité alimentaire, ont été mis en place pour faciliter le suivi intersectoriel ou thématique des conférences.

Recommandations

66. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) Prendre note des progrès accomplis par le système des coordonnateurs résidents pour ce qui est d'aider les gouvernements à assurer un suivi intégré et coordonné des conférences mondiales; et encourager les groupes thématiques nationaux à poursuivre leurs travaux concernant les trois domaines mentionnés par le Conseil dans sa résolution 1998/48 : l'élimination de la pauvreté, le développement social et l'Initiative 20/20, et le rôle de la société civile dans le suivi des conférences;

b) Souligner à nouveau la nécessité de relier le suivi de chaque conférence, y compris celui de ses examens quinquennaux, au suivi intégré de toutes les conférences, en demandant que les documents d'examen et les activités préparatoires y relatifs tiennent pleinement compte des liens de la conférence concernée avec les autres conférences, et demander aux gouvernements, en tant que responsables au premier chef du suivi de chaque conférence, de veiller à lui donner une dimension intersectorielle et de le lier à celui des autres conférences, avec la pleine participation de toutes les parties prenantes, dont les donateurs bilatéraux, les institutions de Bretton Woods et la société civile;

c) Se féliciter des rapports présentés par les coordonnateurs résidents sur le suivi des conférences et les encourager à continuer cette pratique dans leurs rapports annuels.

III. Suivi de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe : conclusions concertées

67. En 2000, le PNUD a mieux défini la stratégie à appliquer dans les situations de crise et d'après conflit, laquelle est présentée de façon détaillée dans le rapport de l'Administrateur sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit (DP/2001/14), que le Conseil d'administration examinera à sa première session ordinaire de 2001. Dans le présent rapport, on a mis l'accent sur les incidences pouvant intéresser le Conseil, que pourrait avoir cette politique sur la coordination interinstitutions.

68. La mission du PNUD, qui est d'éliminer la pauvreté et de démarginaliser les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, détermine l'action de développement qu'il mène de plus en plus pour rompre le cercle pernicieux de la crise, de la pauvreté et du risque entretenant l'instabilité dans le monde entier. Le PNUD se mobilise certes depuis plusieurs décennies pour faire face à ce genre de situations, mais l'environnement dans lequel le Programme opère à l'heure actuelle a radicalement changé. Les réformes introduites aux Nations Unies, les voix qui s'élèvent un peu partout dans le monde pour réclamer une culture de prévention, la nouvelle approche des missions de paix dans l'ensemble du système, les enseignements multiples

tirés des lacunes que présente l'organisation actuelle des processus de transition viennent s'ajouter à d'autres forces pour pousser le PNUD à actualiser sa stratégie face aux situations de crise et d'après conflit. On a constaté dans tous ces cas que la coopération en vue du développement était un élément vital de succès. Toutes ces forces axées sur le changement offrent au Programme de grandes possibilités de jouer son rôle de pivot dans le système des Nations Unies. L'expérience semble également montrer que les programmes lancés dans les situations de crise et d'après conflit ne pourraient qu'y gagner si le PNUD instaurait une plus grande cohérence entre ses interventions dans ces situations particulières et ses autres interventions et une concertation accrue entre lui et d'autres secteurs. La programmation est axée, et c'est ce qui en assure la cohérence, sur la priorité générale du PNUD, qui est de répondre aux besoins des pauvres, en particulier des femmes et des enfants, en réduisant la vulnérabilité et le risque grâce à des interventions aux niveaux communautaire et national et grâce à des conseils stratégiques, en amont, sur les politiques à suivre. La volonté réaffirmée du PNUD d'agir en partenariat et sa position clef du système de coordonnateurs résidents en particulier ne peuvent que renforcer la cohérence de son action dans les situations de crise et d'après conflit.

69. Le rôle du PNUD dans ce type de situations se limite strictement à l'aspect « développement ». L'action du Programme, qui consiste surtout à renforcer les capacités locales et à identifier et gérer les besoins, ne diffère donc pas fondamentalement de l'action qu'il mène dans d'autres circonstances. Le PNUD doit toutefois opérer différemment dans un tel contexte; c'est parce qu'il n'a pas été tenu compte de cette réalité par le passé que le PNUD a obtenu des résultats inégaux et que certains partenaires clefs lui ont reproché d'être imprévisible. Des réformes touchant les compétences du personnel, la répartition des effectifs, la gestion et la mobilisation des ressources ainsi que les procédures de programmation sont en cours pour améliorer l'efficacité du PNUD.

70. Toutefois, l'action menée par le PNUD en vue du développement économique et social ne pourra être durable que si les stratégies mises en oeuvre tiennent compte de ses répercussions sur les tensions susceptibles de provoquer des flambées de violence et prévoient des mesures pour les combattre. Le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, dans son rapport qu'il a présenté au Secrétaire général

(« Rapport Brahimi »), demande une restructuration complète des missions de paix des Nations Unies et souligne que la nécessité d'une approche intégrée du développement et d'activités de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix, cette dernière étant « en effet une combinaison d'activités politiques et d'activités de développement qui, toutes, s'attaquent aux causes du conflit » (par. 44 du Rapport Brahimi), se fait sentir de longue date. Les réformes proposées dans le rapport envisagent une approche globale des missions de paix des Nations Unies, qui va bien au-delà du maintien de la paix traditionnel; le Groupe d'étude insiste particulièrement sur le potentiel inutilisé du PNUD en tant que partenaire dans ce domaine et précise que le PNUD est le mieux placé pour servir de chef de file dans la mise en oeuvre des activités de consolidation de la paix en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Le rapport définit la consolidation de la paix comme « l'action menée après les conflits en vue de reconstituer les bases propres à affermir la paix et de fournir les moyens d'édifier sur ces bases quelque chose de plus que la simple absence de guerre » (par. 13). Le Groupe d'étude demande qu'on s'intéresse de façon plus systématique aux causes premières des conflits et qu'on favorise l'équité et le développement durable en tant que fondement nécessaire de la paix. Ces activités sont à la base même de l'action de développement menée par le PNUD.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

71. L'expérience acquise par le PNUD dans les situations de crise et d'après conflit l'ont amené à tirer les conclusions générales suivantes : a) dans ce genre de situations, les opérations du PNUD sont fondées sur sa programmation générale qui vise à réaliser un développement humain durable, les activités étant adaptées pour répondre aux besoins et problèmes spécifiques de ces situations; b) lors des situations de crise et d'après conflit, les opérations du PNUD ont été en général menées par les pays; c) le PNUD s'est attaché en priorité à renforcer les capacités sous la direction des autorités locales; d) il a utilisé son statut de partenaire jouissant de la confiance de ses pairs pour aider les gouvernements à faire face à quelques-uns des aspects les plus délicats du relèvement après les conflits tels que l'appui électoral, l'établissement de l'état de droit et le processus de réconciliation nationale; e) la programmation du PNUD a permis de conserver un certain équilibre dans les opérations les plus visibles lancées

par les organismes de secours en appuyant des communautés défavorisées tout entières plutôt que des groupes cibles tels que les personnes déplacées ou les rapatriés; f) le PNUD a apporté une continuité dans les processus de consolidation de la paix et de relèvement; g) il a joué son rôle de membre et coordonnateur clefs de la communauté des Nations Unies; h) le PNUD a soutenu la coopération régionale lorsque c'était souhaitable.

72. L'expérience acquise met toutefois en évidence deux problèmes particuliers qui sont abordés dans le document DP/2001/14. Le premier est qu'il faut manifestement améliorer la cohérence des activités. Étant donné l'ampleur des activités de développement du PNUD, il faut trouver un équilibre entre, d'une part, la nécessité de maintenir dans des limites raisonnables le nombre de points d'entrées stratégiques et produits et services connexes dans les situations de crise et d'après conflit et, d'autre part, celle de répondre aux demandes nombreuses et variées d'appui. Une plus grande cohérence de ces activités entraînerait de nombreuses retombées; le PNUD pourrait tirer parti des économies d'échelle, améliorer son image, ce qui contribuerait à en faire un partenaire plus prévisible.

73. La question de la prévisibilité est la deuxième grande gageure à relever. Pour nouer avec ses partenaires actuels et futurs des partenariats productifs, le PNUD doit se concentrer sur ses avantages comparatifs manifestes et produire systématiquement dans ces domaines de bons résultats. Les modifications qu'il est prévu d'apporter aux outils dont il dispose pour intervenir dans les situations de crise et d'après conflit et dont il est question dans le document DP/2001/14 ont pour objet d'accroître la prévisibilité de ses interventions.

Recommandations

74. Le Conseil voudra peut-être formuler des recommandations allant dans le sens indiqué ci-après :

a) Prendre note de l'approche et de la stratégie adoptées par le PNUD face aux situations de crise et d'après conflit, ainsi que des approches suivies par les fonds et programmes partenaires, exposées dans les rapports que ceux-ci présentent au Conseil;

b) Encourager les efforts que font les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de veiller à ce que, dans le suivi des discussions intergouvernementales actuelles sur la consolidation de la paix, la plus haute priorité continue

à être accordée à la dimension développement, aussi bien au niveau des politiques que des opérations.

IV. Recommandations

75. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

1. *Prendre note* du présent rapport;
2. *Décider* de le transmettre au Conseil économique et social, en faisant part à ce dernier des observations et avis formulés par les délégations à la présente session.

II. Rapport du Directeur exécutif du FNUAP

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal d'ensemble	19
A. Structures et mécanismes	19
B. Financement et ressources	20
C. Système des coordonnateurs résidents	20
D. Application de l'Évaluation commune de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.	22
E. Harmonisation des programmes et des procédures.	23
F. Intégration des questions concernant les femmes et la parité entre les sexes.	24
G. Renforcement des capacités	25
H. Locaux et services communs	26
I. Coopération avec la Banque mondiale	28
J. Contrôle et évaluation.	28
K. Indicateurs	30
II. Suivi des conférences internationales	30
III. Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	32
IV. Recommandations	33

I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal d'ensemble

A. Structures et mécanismes

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) coopère étroitement avec ses partenaires du système des Nations Unies pour améliorer, sous la direction du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), les mécanismes actuels de coordination. Ces efforts se sont axés sur la participation à des instruments et des cadres comme le Bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Cadre stratégique, le programme d'investissements sectoriels, l'approche sectorielle, le Cadre intégré de développement et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Les programmes d'action émanant des différentes conférences internationales, les textes issus des sessions extraordinaires récentes de l'Assemblée générale, ainsi que la Déclaration du Millénaire de l'ONU et les résultats de l'examen du rapport du Groupe d'étude du Secrétaire général sur les opérations de paix des Nations Unies offrent des orientations complémentaires pour améliorer la coordination et la collaboration.

2. Le GNUD, avec la participation active du FNUAP, joue désormais un rôle de premier plan dans la mise au point de mécanismes permettant d'améliorer la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies sur le terrain, sous la direction des gouvernements hôtes. Cet effort a été considérablement renforcé par la collaboration avec d'autres partenaires qui se sont associés au GNUD dans des secteurs correspondant à leur domaine de compétence ou à leur mandat, par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour les questions relatives à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. De tels liens entre les institutions spécialisées et le GNUD devraient renforcer la coordination et la synergie sur le terrain, notamment dans des domaines thématiques précis.

3. Le FNUAP participe activement aux efforts de restructuration du Comité administratif de coordination (CAC). Un comité de programme de haut niveau a été constitué pour donner une orientation générale et contrôler l'application efficace des programmes dans le

système, dans le cadre du mécanisme du GNUD. Ces responsabilités supplémentaires accentueront le rôle du GNUD comme pivot pour les questions à l'échelle du système, comme le montre son rôle dans l'Initiative pour l'éducation des filles conduite par l'UNICEF ou dans l'Initiative d'élimination de la pauvreté conduite par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4. Les méthodes de travail du GNUD sont constamment révisées afin d'en maximiser l'efficacité. Les plans de travail annuels du GNUD servent également à la planification préalable des réunions et aident les représentants des institutions à utiliser au mieux leur temps, même au plus haut niveau. Le système d'examen annuel des activités du GNUD permet l'évaluation des travaux accomplis et une analyse rationnelle de ce qui reste à faire. Cela permet de faire progresser la démarche de gestion axée sur les résultats que le FNUAP et d'autres organismes mettent actuellement en place. La conception et la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel ont donné l'occasion de renforcer une démarche axée sur les résultats au sein du Fonds, notamment la planification et la gestion stratégiques, le contrôle, l'évaluation et l'obligation redditionnelle. Le FNUAP participe à des mécanismes de mise en commun des informations en participant activement au Réseau d'information sur les programmes, au Réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies (RCNet) et à DevLink, les instruments fondés sur l'Internet qui permettent aux membres du GNUD de tirer parti des expériences des autres et facilitent les initiatives et les échanges interactifs. DevLink est un nouveau site qui existe en ligne depuis décembre 2000. Il fournit un appui technique aux équipes de pays des Nations Unies pour chacun des thèmes prioritaires du GNUD : l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme, l'éducation des filles et la pauvreté.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

5. Le degré de coordination sur le terrain diffère selon les pays. La question de la susceptibilité des institutions spécialisées en ce qui concerne leur participation au système des coordonnateurs résidents se pose. Alors que le GNUD a pris certaines initiatives, comme la promotion de l'Équipe spéciale pour la corne de l'Afrique menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il est nécessaire de faire davantage pour que les membres du sys-

tème des Nations Unies se sentent davantage responsables des activités entreprises.

6. Le rôle et les activités du GNUD sont constamment suivis de très près. Reconnaisant les inconvénients potentiels de l'introduction de mécanismes multiples pour faciliter ses travaux, le GNUD a instauré un examen annuel de ses groupes de travail et de leurs plans annuels de travail respectifs. Lors de l'examen de ses activités dans le cadre du CAC, le groupe a envisagé la possibilité d'introduire des clauses d'extinction dans un souci de simplification. Il est également encouragé à appuyer le système des Nations Unies au sens large afin d'entraîner une plus grande participation et un sens de propriété. Le CAC s'est efforcé notamment de prévenir une surcharge de travail pour les bureaux extérieurs en insistant sur la nécessité de créer un facteur net de valeur ajoutée pour les notes, les déclarations et autres directives fournies aux bureaux extérieurs.

7. Le FNUAP attache une grande importance à l'examen et à l'analyse des rapports provenant de ses bureaux extérieurs, en particulier le retour d'informations en matière de coordination. La nouvelle présentation prévue pour les rapports annuels encourage les bureaux de pays à indiquer systématiquement les progrès accomplis par rapport aux objectifs. L'examen et l'analyse des rapports des coordonnateurs résidents et des rapports sur le terrain du FNUAP permettent de diffuser les enseignements tirés et les meilleures pratiques à plus grande échelle. Cet exercice vise notamment à renforcer les rapports des coordonnateurs résidents, qui sont utilisés dans le cadre de l'évaluation des performances de ces derniers et des équipes de pays. Dans le cadre d'un remaniement interne au sein du FNUAP, pour une meilleure gestion axée sur les résultats, le Fonds met en place des mécanismes institutionnels visant à améliorer l'efficacité de la coordination sur le terrain et des interactions régulières entre ses représentants hors siège. Le FNUAP est également en train de créer au siège un groupe de mise en commun des informations afin de renforcer cette dernière à l'échelle de toute l'organisation.

Recommandations

8. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Prendre note* des progrès réalisés par les fonds et les programmes dans l'application des recommandations de l'examen triennal d'ensemble;

b) *Prendre note* de l'évolution positive des activités du GNUD;

c) *Encourager* une coopération plus étroite entre les membres du GNUD et les autres membres du système des Nations Unies afin d'améliorer la coordination.

B. Financement et ressources

9. Le Conseil d'administration, par sa décision 98/24, a demandé que soit organisée en 2000 une conférence d'annonce de contributions afin qu'il soit plus facile de prévoir le montant des ressources ordinaires disponibles et de partager les charges entre les donateurs. En 2000, 16 pays ont annoncé des contributions pluriannuelles. Plusieurs pays ont également indiqué qu'ils verseraient des contributions plus importantes au FNUAP et certaines de ces augmentations se sont avérées appréciables. La situation financière du FNUAP s'est de manière générale améliorée. En 2000, les contributions aux ressources ordinaires ont augmenté de 5,1 % par rapport à 1999. Au 31 décembre 2000, 102 gouvernements s'étaient engagés par écrit vis-à-vis du FNUAP. Les gouvernements ont également au cours de l'année augmenté de manière importante le niveau de leurs contributions aux ressources supplémentaires. Bien que ces dernières constituent une part non négligeable de l'ensemble des ressources tant nécessaires en matière de développement, il convient de souligner que les ressources ordinaires constituent le fondement des activités du Fonds et sont essentielles si l'on veut maintenir la nature universelle et multilatérale de ses travaux.

Recommandations

10. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Encourager* les États Membres à contribuer davantage aux ressources de base des fonds et programmes;

b) *Encourager* les engagements pluriannuels en vue d'exécuter les programmes en se fondant davantage sur une approche axée sur les résultats.

C. Système des coordonnateurs résidents

11. Le FNUAP accorde un rang de priorité élevé à l'évaluation du fonctionnement des équipes de pays des Nations Unies et à la nécessité pour les représentants

du Fonds de faire partie intégrante d'une équipe. Le FNUAP continue d'être représenté dans les organismes qui ont un droit de regard sur le système des coordonnateurs résidents, notamment le Sous-Groupe des questions relatives au système des coordonnateurs résidents (du GNUM), le Groupe consultatif interorganisations de sélection des coordonnateurs résidents, le Comité directeur interorganisations d'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents et le Sous-Groupe de la formation (du GNUM).

12. Les efforts déployés au sein du GNUM pour renforcer le système des coordonnateurs résidents se poursuivent. Le FNUAP s'emploie parallèlement à placer dans la réserve des coordonnateurs résidents son personnel qualifié. Actuellement, 32 des 130 postes de coordonnateurs résidents pourvus (soit environ 25 %) sont occupés par des femmes. La situation devrait s'améliorer en 2001. En dépit des efforts de tous, le nombre de coordonnateurs résidents ne sortant pas des rangs du PNUD reste inférieur à 20 %.

13. Tout au long de l'année 2000, le FNUAP a axé ses efforts au sein du Sous-Groupe des questions relatives au système des coordonnateurs résidents sur l'amélioration de la gestion des candidats aux postes de coordonnateur résident et des critères permettant d'évaluer les compétences. Le Fonds a participé activement à la formulation de la politique adoptée pour la sélection des coordonnateurs résidents, notamment le classement des profils des coordonnateurs résidents passés et actuels et de ceux susceptibles d'être retenus par catégorie.

14. En vue d'améliorer le système des coordonnateurs résidents, on s'est également efforcé de mieux évaluer la performance desdits coordonnateurs; de cerner avec plus de précision les critères qui seront utilisés dans les contrats passés avec la société qui aura les qualifications nécessaires pour évaluer les compétences à l'échelle du système; et de faire en sorte que le poste de coordonnateur résident devienne un véritable choix de carrière pour tout individu qualifié appartenant au système des Nations Unies. Les débats sur ces questions se poursuivent mais les réformes adoptées en 1999 en ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents ont commencé à prendre effet et le processus général continue de s'améliorer. Étant donné que la période d'essai initiale pour l'évaluation des compétences touche à sa fin, il convient maintenant de déterminer les ajustements qu'il convient de faire. Il s'agit avant tout de choisir une société susceptible de répon-

dre avec sérieux et efficacité aux besoins des fonds, organismes et programmes pour ce qui est de la sélection de candidats aux postes de coordonnateur résident. Il serait souhaitable à cet égard de choisir une société ou organisation internationale dont les méthodes et techniques d'évaluation correspondent bien aux besoins et à la mission de l'Organisation des Nations Unies.

15. L'amélioration du processus d'évaluation des coordonnateurs résidents a figuré au nombre des ajustements jugés utiles au bon fonctionnement du système des coordonnateurs résidents en 2000. La question a été examinée par chacun des groupes de coordonnateurs résidents et lors des débats y afférents, le FNUAP a apporté son appui à l'institutionnalisation des évaluations des coordonnateurs résidents faites par les équipes de pays et des équipes de pays faites par les coordonnateurs résidents et à la mise au point d'un formulaire d'évaluation des performances pour le rapport annuel du coordonnateur résident. On espère qu'au cours de l'année à venir, ces initiatives seront intégrées dans le processus d'évaluation.

16. Le Service de la formation du FNUAP a participé activement aux travaux du Groupe de travail interinstitutions chargé de la formation. Grâce à ses délibérations et à ses activités de formation et d'orientation, le Service a contribué à l'établissement de l'ordre du jour de la réunion d'information organisée à l'intention des coordonnateurs résidents prenant leurs fonctions qui a eu lieu en novembre 2000.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

17. S'agissant de la nécessité d'accroître le nombre de femmes coordonnatrices résidentes, le FNUAP soutient pleinement une approche plus rigoureuse en vue de parvenir à cet objectif. Il convient à cet égard d'élargir les possibilités de mobilité et d'offrir une formation aux fonctions de direction aux femmes possédant les qualifications requises.

Recommandations

18. Le Conseil voudra peut-être :

- a) *Réaffirmer* la nécessité d'élargir la réserve commune de coordonnateurs résidents et assurer un plus grand équilibre entre les sexes dans le système;
- b) *Souligner* l'importance du rapport annuel et du plan de travail du coordonnateur résident;

c) *Encourager* la transparence pour ce qui est du processus relatif au placement des coordonnateurs résidents.

D. Application de l'Évaluation commune de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

19. Le FNUAP a participé activement aux efforts visant à renforcer le processus concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'Évaluation commune de pays. L'objectif du Groupe des Nations Unies pour le développement était d'avoir mis en place un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans 32 pays d'ici à la fin de 2000 et dans 43 pays d'ici à la fin de 2001. Il était prévu que, d'ici à la fin de 2001, 57 pays auraient terminé leur évaluation commune de pays et que 55 autres évaluations seraient encore en cours. Au total, 26 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ou évaluations communes de pays devraient avoir été mis en place d'ici à la fin de 2001. Le Réseau d'apprentissage concernant l'Évaluation commune de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été créé pour qu'il soit possible de disposer d'un mécanisme à l'échelle du système permettant d'examiner le processus relevant de l'Évaluation commune de pays et du Plan-cadre en vue d'identifier et de mettre en commun les enseignements tirés et les meilleures pratiques.

20. Les évaluations communes et les plans-cadres faisant désormais partie intégrante du processus de programmation du FNUAP, le Fonds a surtout fait porter ses efforts sur l'examen de la qualité des documents y relatifs déjà établis et la fourniture d'informations aux homologues sur le terrain ainsi qu'au Réseau d'apprentissage. Le FNUAP s'est efforcé de rationaliser ses processus de programmation afin de s'assurer que ses représentants de pays pouvaient accéder aux processus relevant du Plan-cadre et de l'Évaluation commune le temps et les ressources nécessaires à l'établissement de produits de qualité. À cet effet, le FNUAP a publié une note d'orientation à l'intention de ses bureaux de pays pour s'assurer que les évaluations communes et les plans-cadres portaient sur les domaines relevant du mandat du Fonds et pouvaient ainsi servir à la mise au point des programmes de pays du Fonds. Le Conseil d'administration du

FNUAP a également demandé au Fonds (décision 2000/12) de créer un groupe de travail avec ses partenaires du GNUM ayant pour tâche d'élaborer des modalités d'approbation des programmes communs de pays et le FNUAP s'est engagé sur cette voie en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM). Ces efforts permettront une meilleure harmonisation des processus de programmation, notamment la mise au point dans les délais fixés des processus relevant de l'Évaluation commune et du Plan-cadre.

21. Le FNUAP a continué à participer activement aux travaux des divers comités et sous-comités du GNUM, notamment à l'examen interinstitutions des retards pris dans la mise en oeuvre des évaluations communes et des plans-cadres et de l'aide nécessaire à leur exécution dans les délais convenus.

Problèmes et enseignements tirés

22. Le FNUAP a participé aux activités visant à évaluer les difficultés des bureaux de pays à se tenir au calendrier d'origine. Lors d'une réunion consacrée à cette question, les directeurs de programmes du PNUD, du FNUAP, du PAM et de l'UNICEF ont reçu pour consigne d'établir un plan d'action afin de redresser la situation. Il est apparu que les équipes de pays avaient déjà fort à faire pour intégrer dans les programmes de développement les modalités imposées par les différents organismes, ce qui ne leur laissait guère l'occasion d'achever la mise en oeuvre des critères interinstitutions et des procédures communes à l'ensemble des organismes des Nations Unies, comme les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le sentiment de ne pas avoir la maîtrise des opérations et une coordination insuffisante dans l'établissement des calendriers des programmes semblent également avoir joué dans l'accumulation du retard, lequel s'explique aussi dans certains cas par un encadrement inadapté.

23. Le FNUAP a fait plusieurs propositions tendant à améliorer les opérations, en particulier la nécessité pour les directeurs régionaux de mettre l'accent sur l'action progressive et le suivi, et le fait qu'il fallait appuyer davantage le Groupe des Nations Unies pour le développement afin que celui-ci puisse exercer un suivi plus complet et faire le point tous les mois avec l'aide du réseau de coordonnateurs résidents (RCNet). Sous la direction du FNUAP, le Groupe de travail sur l'harmonisation du processus d'approbation des pro-

grammes, qui relève du Groupe des Nations Unies pour le développement, fera des propositions concrètes visant à rationaliser le processus et à mieux incorporer les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans les différentes procédures de programmation. On constate que les pratiques les meilleures sont de plus en plus utilisées; les bilans communs de pays et les plans-cadres les plus probants sont notamment transposés dans d'autres pays. De nouvelles évaluations devraient permettre de savoir pourquoi certains bilans communs et plans-cadres sont plus fructueux que d'autres.

Recommandations

24. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* des progrès accomplis dans l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays;

b) *Inciter* les fonds et les programmes à continuer à rationaliser et à simplifier les procédures de programmation et à réduire les délais d'exécution.

E. Harmonisation des programmes et des procédures

25. Le FNUAP a activement participé aux efforts du Groupe des Nations Unies pour le développement visant à fonder dans un même cycle de programmation les programmes de pays qui se prêtaient à l'opération. À la fin de 2000, quelque 93 pays avaient harmonisé les cycles de programmation et d'ici à 2004, 90 % des programmes de pays suivront le même cycle de programmation. L'harmonisation facilitera l'exécution des programmes et rendra ceux-ci plus productifs.

26. Le FNUAP a aidé le Groupe des Nations Unies pour le développement à promouvoir l'harmonisation, notamment au moyen de notes d'orientation remises au personnel local, telles que la note relative aux définitions des procédures et produits propres à renforcer la collaboration au niveau des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement, laquelle a été suivie en juillet 2000 d'une note concernant l'élaboration de programmes et projets communs.

27. Les procédures relatives aux évaluations conjointes à mi-parcours des programmes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au dé-

veloppement sont en cours de révision, et certaines propositions sont actuellement mises à l'essai par plusieurs équipes de pays. Les procédures révisées devraient être diffusées au début de 2001. L'harmonisation des cycles de programmation et les évaluations conjointes à mi-parcours devraient alléger les contraintes pesant sur les pays bénéficiant des programmes.

28. Dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP a lui aussi mis l'accent sur l'évaluation, la simplification et l'harmonisation des procédures administratives applicables au personnel national des projets recruté par divers organismes des Nations Unies. Un groupe de travail a pour mandat de passer en revue les pratiques et procédures de quelques équipes de pays, notamment pour ce qui est du barème des traitements, des indemnités journalières de subsistance, des modalités contractuelles et des procédures de recrutement, des assurances et des méthodes d'évaluation des résultats. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement s'attachent à établir la version définitive des notes d'orientation afin de les mettre aussi rapidement que possible à la disposition des équipes de pays.

Problèmes et enseignements tirés

29. Bien que des progrès notables aient été accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour alléger la charge de travail des bureaux de pays et des intervenants nationaux. Les retards rencontrés dans le déploiement des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont empêché l'établissement de programmes mieux coordonnés. Le FNUAP s'emploie à rechercher comment simplifier encore les procédures et pratiques existantes, sans pour autant compromettre les exigences de transparence et de qualité. Les efforts portent notamment sur la simplification de la documentation, la rationalisation des modalités applicables à l'établissement de rapports et la coordination des mécanismes de programmation dans les pays, tels que les évaluations à mi-parcours et l'établissement et l'exécution des programmes de pays.

Recommandations

30. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* des progrès accomplis par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement en matière d'harmonisation;

b) *Encourager* la poursuite des efforts tendant à simplifier et harmoniser les procédures relatives à l'administration et à la programmation et à introduire des évaluations conjointes à mi-parcours;

c) *Demander* aux organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement de redoubler d'efforts afin de veiller à l'harmonisation des programmes de pays;

d) *Inciter* les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement à oeuvrer dans le sens d'une plus grande cohérence de tous les aspects du cycle de programmation.

F. Intégration des questions concernant les femmes et la parité entre les sexes

31. Le FNUAP coopère pleinement à l'exécution du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2000. Il continue de se concentrer sur les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement relatifs à la parité et à l'équité entre les sexes, à l'émancipation des femmes, à l'élimination de toutes les formes de violence à leur égard et au droit des femmes à contrôler leur propre fécondité. Avec le plan de financement pluriannuel, le Fonds a inscrit la parité entre les sexes et l'émancipation des femmes parmi ses grands objectifs et continue à intégrer les questions concernant les femmes dans l'ensemble de ses programmes. Le plan de financement pluriannuel facilite l'évaluation des progrès accomplis dans ces domaines. Les axes d'intervention ont été les suivants :

a) Suivi de l'application des directives sur l'appui du FNUAP à l'intégration des questions concernant les femmes dans les programmes de population et de développement afin de veiller à l'intégration de ces directives dans les trois domaines d'activité du Fonds, à savoir la santé en matière de procréation, y compris la planification familiale et la santé en matière de sexualité; les stratégies en matière de population et de développement; les activités de sensibilisation;

b) Révision de la classification des activités afin de mieux faire apparaître l'emploi des ressources spécifiquement allouées aux questions concernant les femmes dans les trois domaines d'activité du Fonds;

c) Intensification des activités au niveau des pays pour renforcer les capacités nationales en matière d'équité entre les sexes par l'intermédiaire des équipes d'appui aux pays, et établissement du texte définitif du manuel de formation générale sur les questions de sexospécificité, de population et de développement pour faciliter cette tâche;

d) Études sur des questions comme la lutte contre la mutilation génitale des femmes; la violence à l'encontre des femmes et des enfants, et la socialisation des garçons; les stratégies visant à faire participer davantage les hommes aux questions concernant la santé en matière de procréation et de sexualité; l'incidence du VIH/sida sur les femmes.

32. Soucieux de ne pas rester inactif face à un problème important, le FNUAP a élaboré à l'intention du personnel de santé un manuel sur la violence à l'égard des femmes, qui aidera à combler l'une des lacunes existantes dans le domaine des services de santé en matière de procréation.

33. Le FNUAP a activement participé aux travaux du groupe chargé par le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans les procédures de budgétisation du système des Nations Unies. Sous l'impulsion du Fonds, le Comité a analysé les données disponibles afin d'évaluer les mécanismes de coordination pour les questions sexospécifiques existant dans le système des Nations Unies. Les résultats initiaux ont été présentés à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des suites données à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing+5).

34. Le FNUAP s'est associé aux préparatifs de la conférence Beijing+5. Il a mis au point les modalités d'établissement de rapports que les pays devront appliquer pour rendre compte des suites données à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a organisé une table ronde consacrée à la façon dont les organes créés par traité et les organisations de défense des droits de l'homme abordaient les questions ayant trait à la santé des femmes, notamment la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation.

35. Le Fonds est membre de tous les groupes de travail interinstitutions. Il a présenté une proposition concernant les mesures à prendre pour appliquer la résolution du Conseil de sécurité qui a trait au rôle des

femmes dans la consolidation de la paix et aux effets des conflits armés sur les femmes. Il a participé aux travaux du sous-groupe chargé de la question des meilleures pratiques par le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes. À cet égard, il a notamment organisé une réunion-débat dans le cadre des activités liées à Beijing+5 et publié un document sur les meilleures pratiques relatives à la prise en compte des préoccupations antisexistes dans les activités concernant la population et le développement.

36. Le FNUAP préside le groupe de travail chargé par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'examiner l'usage qui est fait dans quelque 30 pays des indicateurs du Bilan commun de pays et notamment d'évaluer jusqu'à quel point les sexospécificités sont prises en compte.

37. Le Fonds a apporté son concours à la Coalition internationale pour la santé de la femme, qui a mené plusieurs activités de sensibilisation et mobilisé d'autres organisations non gouvernementales et associations féminines dans la perspective de la conférence Beijing+5.

38. En ce qui concerne la parité entre les sexes dans l'organisation, le FNUAP a pour politique de donner la préférence aux femmes, sous réserve qu'elles aient les qualifications nécessaires pour occuper les postes proposés. Fruit de cet engagement et des activités concertées du Fonds, 50 % des postes d'administrateur sont pourvus par des femmes. Cinq des huit postes à la classe D-2 sont occupés par des femmes. Le FNUAP a mis au point des principes directeurs qui mettent l'accent sur l'intégration des problèmes liés au sexisme dans l'ensemble des activités. Ces principes définissent clairement les objectifs, les tâches et les responsabilités en vue de généraliser la parité entre les sexes. Ils se fondent sur l'hypothèse que, pour garantir le respect des droits des hommes et des femmes dans le domaine de la santé en matière de procréation, il importe d'oeuvrer en faveur de la parité et de l'équité entre les sexes et de l'émancipation des femmes.

Problèmes et enseignements tirés

39. De par son mandat et la teneur de ses programmes, le FNUAP est pleinement conscient de l'importance qu'il y a à assurer l'équilibre entre les sexes parmi ses représentants. Il continuera donc à s'attacher à recruter des femmes possédant les quali-

cations nécessaires pour exercer les fonctions de représentantes.

Recommandations

40. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* des progrès accomplis par le FNUAP dans le domaine de l'intégration des questions concernant les femmes;

b) *Demander* que de nouveaux efforts soient faits en vue de conforter les progrès accomplis, compte tenu des données d'expérience et des enseignements tirés de l'examen quinquennal consacré à la Conférence internationale sur la population et le développement.

G. Renforcement des capacités

41. Le FNUAP a participé à l'élaboration de la note d'orientation du CAC concernant le renforcement des capacités. Cette note, qui a été approuvée en avril 2000, a été remise à tous les représentants dans les pays. Elle présente des lignes directrices communes à l'ensemble du système des Nations Unies, qui visent à mettre en relief l'importance que revêt le renforcement des capacités pour les activités opérationnelles du système.

Problèmes et enseignements tirés

42. Le FNUAP n'a cessé de mettre l'accent sur le renforcement des capacités au niveau des pays. Il s'agit d'une question complexe et le Fonds n'a pas ménagé ses efforts, notamment pendant l'examen quinquennal de la Conférence internationale sur la population et le développement, pour dresser un bilan des enseignements tirés et faire connaître ceux-ci aux autres organismes du système. Les équipes de soutien aux pays ont joué un rôle majeur dans le renforcement des capacités au niveau des pays. Le Fonds poursuit sa collaboration avec de très nombreux partenaires par l'intermédiaire d'arrangements concertés, y compris des techniques participatives dans les domaines de l'évaluation et du suivi des capacités.

43. Le Fonds encadre son personnel en poste dans les pays par des activités d'orientation et de formation adaptées. Il n'a cessé de s'engager en faveur de la multiplication des évaluations interinstitutions et thématiques dans ce domaine.

Recommandations

44. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Préconiser* la mise en commun des études de cas et des évaluations relatives au renforcement des capacités;

b) *Lancer* un appel en faveur de la mise en commun de plans et de méthodes propres à faciliter le renforcement des capacités;

c) *Encourager vivement* la poursuite des efforts tendant à inscrire dans la durée les évaluations thématiques interinstitutions dans ce domaine.

H. Locaux et services communs

45. À ce jour, 37 maisons des Nations Unies ont été mises en place ou inaugurées par le Secrétaire général. Le Sous-Groupe des locaux et des services communs du Groupe des Nations Unies pour le développement a examiné à intervalles réguliers des propositions émanant d'équipes de pays et a dispensé à ces dernières des conseils concernant la mise en place de locaux communs/maisons des Nations Unies. Le Sous-Groupe a étudié 51 propositions en 1998 et 58 en 1999, et entrepris 13 missions sur le terrain en 1999.

46. Les conseils d'administration des quatre organisations membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient fixé comme objectif la mise en place de cinq maisons en 2000. Pour réaliser cet objectif et celui de la mise en place de cinq autres maisons en 2001, le Sous-Groupe a travaillé en étroite coopération avec les équipes de pays, auxquelles il a demandé de déterminer les possibilités en la matière et de lui soumettre des propositions. Au cours de l'année 2000, les propositions présentées au Sous-Groupe se sont faites plus rares, la raison principale étant que les possibilités préexistantes de mettre en place des Maisons des Nations Unies avaient déjà été étudiées et que des maisons avaient été inaugurées dans les pays qui répondaient aux critères au cours de la période 1998-1999. Le Sous-Groupe a donc consenti un effort particulier pour déterminer d'autres possibilités, et a établi en juin 2000 que des maisons pourraient être implantées dans 43 pays. Le Sous-Groupe a reçu un nombre limité de réponses aux demandes adressées aux coordonnateurs résidents concernant la mise en place éventuelle de maisons des

Nations Unies et de nouvelles propositions sont en cours d'élaboration.

47. L'année 2000 a vu de nouveaux progrès quant à l'établissement de documents normalisés et de directives générales conçus pour aider les équipes de pays à mettre en oeuvre le programme de la Maison des Nations Unies. Ces directives et ces documents devraient faciliter la tâche des équipes de pays durant le processus de négociation et de recherche d'un consensus entre les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement sur le terrain. Le Sous-Groupe se propose d'affiner encore les directives et les documents normalisés de façon à ce que les équipes de pays puissent établir plus facilement les possibilités de mise en place de maisons des Nations Unies et de services communs.

48. Au cours de l'année 2000, le Sous-Groupe a examiné 32 propositions¹ et entrepris des missions dans six pays. D'ici à la fin 2000, le Secrétaire général devrait inaugurer sept nouvelles maisons des Nations Unies – l'objectif fixé pour cette année sera donc largement dépassé. On trouvera dans le tableau ci-après les détails pertinents :

<i>Maisons des Nations Unies/2000</i>	<i>État d'avancement</i>
Gambie	Inaugurée par le Secrétaire général le 28 avril 2000
Bahreïn	Proposition d'inauguration présentée au Secrétaire général

¹ Les propositions concernaient les pays suivants : Angola, Arabie saoudite, Barbade, Botswana, Colombie, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, République islamique d'Iran, Jamaïque, Kirghizistan, Koweït, Madagascar, Mongolie, Mozambique, Niger, Nigéria, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Roumanie, Sénégal, Suriname, Tchad, Trinité-et-Tobago, Venezuela, Viet Nam et Yémen.

Équateur	Remplit les critères fixés dans le programme de la Maison des Nations Unies; une proposition d'inauguration a été soumise au Cabinet du Secrétaire général
Botswana	Idem
Namibie	Idem
Slovaquie	Idem
Trinité-et-Tobago	Idem

49. En s'inspirant des Principes directeurs concernant la gestion administrative du CAC utilisés par le coordonnateur résident responsable des locaux et des services communs, et par l'intermédiaire du Groupe de la gestion des locaux et des services, le Sous-Groupe a entrepris d'élaborer des instruments et de formuler des directives aux fins de la mise en place de services communs, et a en outre étudié les moyens d'oeuvrer en collaboration avec les bureaux de pays et d'encourager les équipes de pays à faire de la mise en commun des services une règle générale, en particulier lorsqu'il est démontré que cela présente un avantage de coût pour le système des Nations Unies. Le Sous-Groupe a pour cela conduit en 1999 une enquête approfondie destinée à rassembler des données détaillées sur le fonctionnement des services communs dans les bureaux de pays. Les renseignements ainsi obtenus ont permis de constituer une base de données contenant des informations complètes et analytiques touchant différents aspects de ces services. Un mécanisme unifié de gestion des baux a été mis en place grâce à l'utilisation du logiciel Aperture, dont la mise au point a été achevée en 1999 après deux années de travaux. L'existence d'une base de données commune permet aux quatre organisations membres du Comité exécutif de partager leurs informations, ce qui facilite la gestion des locaux dans les bureaux de pays.

50. En ce qui concerne les activités et les progrès réalisés en 2000, dans le cadre du suivi de l'étude portant sur les services communs, un atelier a été organisé en mars 2000 par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Vingt-sept directeurs des opérations des quatre organisations membres du Comité exécutif

ont participé à cet atelier – financé, à l'instar de l'étude susmentionnée, par le Ministère britannique du développement international (DFID) –, dont les principaux objectifs étaient l'examen des résultats de l'enquête, l'évaluation des données d'expérience et l'élaboration d'un projet de directives opérationnelles aux fins de la mise en place de services communs au niveau des pays et de leur optimisation.

51. Sur la base des renseignements transmis par les directeurs des opérations du système des Nations Unies et des pratiques optimales qu'ils ont signalées, un projet de directives opérationnelles a été présenté en avril 2000 et adopté le mois suivant par le Groupe de la gestion des locaux et des services. Ce projet était issu d'un processus de consultation à plusieurs niveaux avec les équipes de pays et les sièges des organismes, et les directives qu'il contenait ont été affinées avant d'être communiquées en juin 2000 aux équipes de pays dont les observations étaient sollicitées. En septembre 2000, les directives opérationnelles ont été présentées au Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), qui les a approuvées à sa session tenue en septembre également. Les directives seront intégrées aux Principes directeurs concernant la gestion administrative du CAC.

52. Pour maintenir cette dynamique, des mesures sont actuellement prises afin de faciliter la mise en place de services communs à l'échelle des pays. Des initiatives sont également en cours pour assurer le financement d'un suivi, l'objectif étant à la fois d'expérimenter les directives sur le terrain et de mettre en place des services communs dans huit pays pilotes. Un document technique a été présenté au Ministère britannique du développement international, qui y a donné une suite favorable. Si le financement nécessaire est assuré, le projet sera mis en oeuvre au début 2001.

53. Le système Aperture a été actualisé et perfectionné tout au long de l'année 2000, et des états de gestion analytiques ont été établis dans le cadre d'un effort constant. L'équipe responsable du système Aperture s'emploie actuellement à :

- Affiner les procédures d'entretien afin que les utilisateurs puissent entrer des données plus facilement;
- Veiller à ce que les données soient régulièrement actualisées par les utilisateurs de façon à accroître l'exactitude des états de gestion;

- Enrichir la base de données afin d'y inclure non pas seulement les baux mais encore les plans des locaux en vue de leur utilisation potentielle par les bureaux de pays;
- Améliorer la qualité de la présentation des rapports en définissant plus précisément les champs d'information couverts par la base de données.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

54. Les conclusions relatives aux locaux et aux services communs présentées au début de l'année 1999 aux organes directeurs des organisations membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, dans le rapport intitulé « Rapport d'activité sur le programme de la Maison des Nations Unies » (DP/1999/CRP.5), demeurent valables.

Recommandations

55. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Prendre note* de la méthode adoptée par les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement pour étudier la question des locaux et des services communs;

b) *Préconiser vivement* l'intensification des efforts en faveur de la gestion commune, de la transparence, de la responsabilité et de l'efficacité et *encourager* les parties concernées à poursuivre dans la voie sur laquelle elles se sont engagées dans ces domaines.

I. Coopération avec la Banque mondiale

56. Le Fonds mène, en coopération étroite avec la Banque mondiale, un certain nombre d'activités aux niveaux mondial et national. On peut citer, parmi les projets mondiaux, l'Initiative pour une maternité sans risques, qui vise à mobiliser l'appui nécessaire pour permettre aux pays de réaliser l'objectif de la CIPD, à savoir de ramener la maternité maternelle à 50 % du niveau de 1990 avant l'an 2000 et de la réduire de nouveau de moitié d'ici à 2015; la réforme du secteur de la santé, en particulier pour ce qui est des stratégies de participation aux programmes d'investissement sectoriels qui permettront d'assurer que les questions de population, de santé en matière de reproduction et de sexospécificité se verront accorder une place prépondérante; et, avec l'Institut de la Banque mondiale, les programmes de formation en matière de population et

de santé génésique à l'intention du personnel des organismes intéressés et de nationaux des pays partenaires.

57. Au niveau national, le FNUAP collabore avec la Banque mondiale à un grand nombre d'activités, notamment l'achat de produits contraceptifs, la formation de personnel et la fourniture de matériel. Le Fonds et la Banque coopèrent pour apporter une assistance technique à l'organisation de recensements et d'enquêtes démographiques, et encouragent de concert l'analyse des résultats obtenus et leur utilisation dans les politiques, plans et programmes nationaux.

58. En juin 2000, le FNUAP a tenu une importante consultation avec la Banque mondiale pour étudier les domaines dans lesquels ils pourraient renforcer leur coopération au niveau des pays d'Afrique subsaharienne. Cette consultation a débouché notamment sur une déclaration d'intention touchant la poursuite à titre expérimental d'une collaboration élargie sur les questions de population et de développement, de santé en matière de reproduction et de sexospécificité dans certains pays d'Afrique.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

59. Le FNUAP n'a ménagé aucun effort pour établir un courant régulier d'échanges d'informations et de bonnes pratiques dans le cadre de l'élargissement de ses rapports avec la Banque mondiale. Le Fonds est conscient de la nécessité d'étudier de façon plus poussée les expériences acquises et les enseignements tirés, et cherche de meilleurs moyens d'optimiser ces échanges.

Recommandations

60. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Prendre note* des efforts déployés par les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pour renforcer la collaboration avec la Banque mondiale;

b) *Demander instamment* que l'on s'efforce davantage d'assurer la compatibilité entre les cadres de programmation de la Banque mondiale et du système des Nations Unies.

J. Contrôle et évaluation

61. En 2000, le FNUAP a participé à plusieurs efforts déployés au niveau interorganisations pour coordonner

et améliorer les activités de contrôle et d'évaluation, et a aussi pris un certain nombre d'initiatives pour renforcer sa propre capacité en la matière, en mettant l'accent sur le concept de la gestion fondée sur les résultats. L'application de la méthode du cadre logique renforce la capacité de contrôle et d'évaluation du Fonds au niveau des pays.

62. Tout le personnel du siège a suivi des cours d'initiation à la gestion fondée sur les résultats, y compris aux techniques de contrôle et d'évaluation. Une étude critique des directives de programmation du FNUAP a été entreprise pour déterminer les moyens d'en renforcer les éléments « contrôle et évaluation ». Cette étude, outre qu'elle met en évidence les sections des directives où il convient d'insérer ou d'élaborer de tels éléments, souligne qu'il faut insister sur le fait qu'il importe de mettre à profit les enseignements tirés des résultats et des processus des programmes passés. En outre, elle met en lumière la nécessité de disposer d'outils et de conseils pratiques pour faciliter la gestion, le contrôle et l'évaluation des programmes en se fondant sur les résultats. Ces constatations, et d'autres informations en retour, sont des éléments essentiels pour la révision des directives.

63. Un atelier technique a été organisé, au cours duquel les membres du réseau d'évaluation du FNUAP, les conseillers des équipes d'évaluation technique et le personnel technique du siège ont évalué les expériences concernant l'application de la méthode du cadre logique dans les programmes du Fonds et sont parvenus à un consensus sur la bonne application de cette méthode pour définir et mesurer les résultats. Les participants de l'atelier se sont aussi entendus sur les éléments prioritaires de la trousse d'outils « Contrôle et évaluation » que doit préparer le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du Fonds et d'autres membres du réseau d'évaluation. Depuis, un effort concerté a été déployé pour mettre au point ces outils, dont la plupart seront distribués au début de 2001.

64. Deux stages de formation axés spécifiquement sur la gestion des programmes et des bureaux de pays ont été organisés, l'un en Afrique et l'autre en Asie. Ces stages, auxquels ont assisté une trentaine de membres du personnel des programmes des bureaux de pays du FNUAP, offraient une formation sur les aspects de fond et d'organisation du contrôle et de l'évaluation. L'occasion a aussi été saisie d'appeler l'attention du personnel sur les conclusions et les enseignements tirés des opérations d'audit internes et externes et autres

activités de contrôle, aux fins d'améliorer le contrôle interne et la responsabilisation.

65. Pour ce qui est de la collaboration interorganisations, le FNUAP a pris la direction d'une équipe de travail au sein du Sous-Groupe de l'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui a établi un ensemble de procédures pour mener les bilans d'étape communs au niveau des pays. Ces directives, qui visent à donner un cadre à ce genre de tâche commune au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, sont actuellement testées sur le terrain dans quelques pays pilotes déterminés par le Groupe. En coopération avec d'autres organisations partenaires des Nations Unies, le FNUAP participe à une contre-expertise de la fonction d'évaluation à l'UNICEF. Le Fonds participera également à un effort lancé par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour promouvoir la mise en commun des connaissances en matière d'évaluation.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

66. On peut, et on doit, promouvoir la méthode du cadre logique en tant qu'outil essentiel du contrôle et de l'évaluation des programmes. C'est aussi un instrument utile pour procéder à la gestion fondée sur les résultats.

67. On peut penser que mettre l'accent sur la responsabilisation entraîne la présentation obligatoire d'un volume disproportionné de rapports. Il importe donc de faire porter essentiellement les exigences en la matière sur les aspects « responsabilisation » et « assurance de qualité ».

68. Il convient de noter que les travaux en équipe d'évaluation technique et la programmation commune peuvent poser des difficultés pour ce qui est de la mesure et de l'attribution des résultats.

69. Il convient par ailleurs de souligner la valeur des méthodes participatoires d'évaluation, car elles peuvent aider les partenaires à revendiquer la propriété des conclusions de l'évaluation et faciliter le suivi des recommandations.

Recommandations

70. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Prendre note* des efforts déployés par le FNUAP pour renforcer sa capacité de contrôle et d'évaluation;

b) *Souligner* la nécessité pour les équipes de pays des Nations Unies de coordonner et de rationaliser leurs rapports sur les résultats;

c) *Demander instamment* aux organismes des Nations Unies de collaborer en matière de formation du personnel, y compris la formation du personnel de contrepartie et autres fonctionnaires gouvernementaux, pour ce qui concerne le contrôle et l'évaluation fondés sur les résultats.

K. Indicateurs

71. Le FNUAP a toujours reconnu que mesurer les résultats et les succès était l'un des facteurs les plus importants pour évaluer la valeur des programmes pour les pays dans lesquels ils sont menés. Le Fonds préside le groupe spécial interorganisations du Groupe des Nations Unies pour le développement qui étudie l'utilisation des bilans communs de pays au niveau national, y compris une évaluation de l'utilisation des indicateurs dans ces bilans. La première phase de cette entreprise porterait notamment sur une demande d'informations adressée aux bureaux de pays des Nations Unies concernant l'état actuel de leurs bilans communs et sur les processus utilisés pour mettre au point le cadre d'indicateurs. Le Fonds aide à établir la documentation demandée pour une session commune des conseils d'administration des organisations membres du Groupe devant évaluer les progrès dans ce domaine. L'action future dépendra des directives que donneront les États Membres.

II. Suivi des conférences internationales

72. Le FNUAP attache beaucoup d'importance au suivi des conférences internationales, des sommets et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il prend à coeur l'exécution des programmes issus des grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues dans les années 90 et travaille avec les institutions et organismes du système des Nations Unies à faire connaître et à faire appliquer les programmes, cadres et plans d'action adoptés lors de ces conférences. En outre, il contribue et participe aux examens quinquennaux de suivi des conférences, en oeuvrant en particulier pour l'intégration des questions de population, de santé en matière de reproduction et

d'égalité des sexes dans les programmes de développement.

73. Le FNUAP est l'organisme chef de file de l'exécution du Programme d'action de la CIPD. Outre les tâches qui lui incombent à ce titre, il apporte son concours au suivi des autres grandes conférences des Nations Unies, en particulier dans les domaines ayant trait à son propre mandat, notamment les suivants : santé en matière de reproduction, égalité des sexes et promotion des femmes; réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle; prévention du VIH/sida; élimination de la pauvreté; renforcement des partenariats avec la société civile; mobilisation des ressources au service des programmes de population et de développement.

74. Le FNUAP contribue dans une mesure déterminante à sensibiliser la société et à aider les pays en vue de la réalisation des objectifs de la CIPD et des mesures prioritaires décidées lors de l'examen quinquennal de suivi de la CIPD (CIPD+5), effectué en 1999. Dans le cadre de ses programmes de pays et de ses programmes multinationaux, le FNUAP aide les pays aussi bien à avancer vers les objectifs établis qu'à suivre leurs propres progrès, notamment dans les domaines suivants : éducation de base pour tous, en particulier pour les filles; soins de santé primaires, notamment santé en matière de reproduction; services sociaux de base pour tous; aide d'urgence; sécurité alimentaire; protection de l'environnement; droits de l'homme; établissements humains; élimination de la pauvreté.

75. En tant que Président de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, du Comité administratif de coordination (CAC), le FNUAP travaille, en collaboration avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies, à renforcer les mécanismes de suivi mis en place au sein du système en vue de coordonner l'assistance aux niveaux national et régional. Dans le cadre de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, le FNUAP travaille en relations étroites avec d'autres initiatives des Nations Unies en s'appuyant sur les engagements et les recommandations formulés au titre des programmes, cadres et plans d'action respectifs de la CIPD, du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, du Sommet mondial pour les enfants, de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de la

deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et du Sommet mondial de l'alimentation.

76. L'Équipe spéciale du CAC apporte un appui coordonné aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies pour leur permettre de mieux aider les pays à mettre au point les politiques, plans et programmes nationaux qui leur permettront de réaliser les objectifs établis lors des conférences. En octobre 2000, l'Équipe spéciale a achevé l'élaboration ou la révision des directives à l'intention des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les domaines suivants : santé des adolescents en matière de sexualité et de reproduction; éducation de base et, en particulier, réduction des écarts entre les garçons et les filles; lutte contre la mortalité maternelle; santé en matière de reproduction; VIH/sida. Le FNUAP prend une part active aux mesures de réforme du Secrétaire général et a contribué activement, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, à l'élaboration des stratégies relatives à la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et à l'éducation des filles. En outre, il préside le groupe de travail chargé, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'étudier l'utilisation des indicateurs du bilan commun de pays aux fins du suivi des progrès accomplis vers les objectifs des conférences mondiales.

77. Le FNUAP a contribué de façon essentielle à l'examen quinquennal de suivi de Beijing (Beijing+5). Il a pris une part active aux réunions préparatoires et veillé à ce que les accords issus de la CIPD+5 soient inclus dans le rapport final. En outre, il a financé la mise au point de la base de données (indicateurs et statistiques) concernant les femmes (Wistat) par la Division de statistique de l'ONU ainsi que la publication du document *Les femmes dans le monde 2000 : des chiffres et des idées*, élaboré à l'occasion de Beijing+5.

78. Dans le cadre du système des chefs de projet, le FNUAP s'emploie, en collaboration avec les principales institutions des Nations Unies et avec d'autres partenaires compétents, à donner suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et, notamment, aux initiatives mondiales prises dans les domaines des services sociaux de base, du vieillissement, des questions relatives à l'égalité des sexes, des jeunes, de la santé, des droits de l'homme, de l'éducation, du VIH/sida, de la sécurité alimentaire et du développement durable, en ayant pour but de mettre en évidence les rapports entre la population et la

santé en matière de reproduction, l'amélioration de la qualité de vie, la lutte contre la pauvreté et la création d'un environnement stimulant. Le FNUAP cherche en particulier, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à mettre au point des dispositions particulières et à trouver de nouvelles ressources en vue d'une initiative mondiale portant sur les relations entre la population et l'environnement et mettant l'accent sur les questions relatives à l'égalité des sexes. À l'occasion de l'examen de suivi de la CNUED 10 ans après (CNUED+10), l'objectif est de lancer des initiatives qui traitent de façon plus effective des rapports complexes entre la population, la pauvreté et l'environnement.

79. Toujours à la recherche de modalités permettant d'améliorer la coordination et la collaboration, le FNUAP a mis en place des procédures à l'échelle du système, telles que le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Cadre de développement intégré, et s'efforce de faire ressortir les liens d'interdépendance entre les domaines d'action prioritaire de la CNUCED et de la CIPD+5. Il continue également de travailler en étroite collaboration avec la Division de la population et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, du Secrétariat de l'ONU, et a notamment organisé le travail de la CIPD+5 avec la Division de la population. Le FNUAP continue de travailler en collaboration avec la Division de la population et les autres organismes compétents sur les migrations internationales. En collaboration avec la Division de statistique, il s'efforce de faciliter la mise en place de capacités nationales en matière de collecte et d'analyse de données, ainsi que le renforcement des systèmes statistiques nationaux relatifs aux recensements et aux enquêtes de population. Il insiste sur le fait que des données et des indicateurs fiables sont indispensables au suivi des progrès vers des objectifs établis lors des grandes conférences.

80. Dans les politiques générales du FNUAP, la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment du VIH/sida, continue de faire partie intégrante de la santé en matière de reproduction. Au niveau des pays, le FNUAP travaille en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies, les institutions internationales, les interlocuteurs nationaux et les organisations non gouvernementales à la prévention des MST et du VIH/sida. La prévention de

l'infection à VIH tient une place importante dans l'assistance accordée par le FNUAP au titre de nombreux programmes de pays, et son importance s'accroît au fil des ans. Ainsi, en 1999, l'assistance aux mesures de prévention du VIH/sida concernait 138 pays, contre 131 pays en 1998 et 41 en 1991. Elle porte notamment sur des activités de prévention axées sur les jeunes dans 133 pays et sur des activités ou des projets d'information, d'éducation et de communication (IEC) dans 131 pays. Dans 132 pays, le FNUAP finance des activités de formation et de sensibilisation qui s'adressent aux prestataires de services de santé en matière de reproduction, aux agents et aux conseillers en matière de santé, aux enseignants et à des personnalités en vue, dont des femmes, des notables et des parlementaires. En outre, le FNUAP contribue à l'approvisionnement en préservatifs masculins et féminins.

81. Le FNUAP tient tout particulièrement à protéger l'un des groupes de population les plus vulnérables, à savoir les jeunes et les adolescents. Les opérations de sensibilisation et d'IEC visant à faire changer les comportements des jeunes, hommes et femmes, garderont une place essentielle dans l'action menée par le FNUAP pour prévenir le VIH/sida. Les adolescents, scolarisés ou non, ont besoin d'être informés sur le plan théorique et sur le plan pratique pour prendre des décisions responsables et faire les choix qui conviennent dans la vie. Le FNUAP s'emploie à les aider en contribuant aux domaines suivants : élaboration des programmes d'enseignement, en particulier des informations et des modules relatifs à la santé en matière de reproduction et au VIH/sida, aux questions relatives à l'égalité des sexes, à la sexualité et à la vie familiale; amélioration de l'accès à l'information ainsi qu'aux services consultatifs et cliniques; promotion de la participation des jeunes aux campagnes de sensibilisation.

82. Faisant partie des sept parrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le FNUAP entretient des relations et une collaboration très étroite avec l'ONUSIDA. Il joue un rôle actif dans les groupes thématiques de l'ONUSIDA au niveau national et en préside dans plusieurs pays.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

83. La coordination du suivi des conférences et des sommets a été de plus en plus axée sur des approches thématiques. L'un des buts principaux a été l'élimination de la pauvreté, ce qui a permis de définir

un vaste ensemble d'objectifs et d'exiger des efforts supplémentaires en vue d'établir des directives pour des domaines précis et pour une application efficace des programmes au niveau des pays. Le rôle de l'État en matière de suivi des conférences est essentiel et le FNUAP fait tout son possible pour veiller à ce que les activités de suivi soient menées avec la participation de tous les intéressés, en particulier les gouvernements.

84. Dans le cadre de ces initiatives, il est essentiel que les partenaires du GNUD mettent en commun les enseignements tirés. Le FNUAP est déterminé à élaborer un ensemble cohérent d'indicateurs dans le contexte des bilans communs de pays et à mieux partager les connaissances en améliorant l'établissement des rapports. Ces mesures devraient permettre de mieux évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des conférences.

85. Le FNUAP sait que le suivi des conférences nécessite un appui politique et des ressources financières appropriées, et c'est vers ces objectifs que tendent ses efforts.

Recommandations

86. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Prendre note* des progrès réalisés par les partenaires du GNUD dans le suivi intégré des conférences et des sommets des Nations Unies;

b) *Engager instamment* tous les membres du système des coordonnateurs résidents à jouer pleinement leur rôle dans le suivi des conférences, notamment en indiquant les progrès réalisés dans leurs rapports annuels;

c) *Souligner de nouveau* combien il importe de suivre la réalisation des objectifs des conférences;

d) *Demander* aux États Membres de libérer toutes les ressources nécessaires pour appliquer intégralement les textes issus des conférences et des sommets des Nations Unies.

III. Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

87. Le FNUAP a poursuivi ses activités dans les situations d'urgence, sans oublier que le Conseil n'avait pas réussi au cours de sa dernière session de fond à convenir d'un document de clôture. Il apporte un appui

aux services de santé en matière de reproduction dans toutes les situations d'urgence et de crise, en partant du principe que les besoins de santé génésique de tous doivent être satisfaits, et que les personnes se trouvant dans des situations de conflit ou d'urgence, de même que celles se trouvant dans des situations normales ou de paix, ont droit à des services de santé en matière de reproduction. Il cherche donc à assurer que toutes les personnes, quels que soient leur statut ou leur condition, aient accès auxdits services.

88. Depuis 1994, le Fonds s'efforce très activement, dans les limites de son mandat et de ses maigres ressources, de concentrer l'attention internationale sur les questions de santé en matière de reproduction et de droits dans les situations d'urgence et de crise. Il mène actuellement un nombre important de projets dans ce domaine. Il possède également une riche expérience de la collecte, l'analyse et l'utilisation des données et peut mettre cette expérience à disposition dans les situations d'urgence. Dans nombre de cas, il a pu fournir les données démographiques nécessaires pour l'évaluation des besoins humanitaires, ainsi que pour la planification sectorielle en vue de la reconstruction. En ce moment, il travaille activement à l'opération d'évaluation des besoins menée par le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU et appuie les systèmes de contrôle des secours en établissant des indicateurs de base et en mettant en oeuvre des systèmes de surveillance. Ces services d'élaboration de bases de données, qui forment un élément standard des programmes du FNUAP, sont de plus en plus demandés dans les situations d'urgence et de crise.

89. Le FNUAP s'occupe aussi des questions de violence à l'égard des femmes et cherche à assurer que les services de santé en matière de reproduction font partie du travail de relèvement du secteur sanitaire. Plus récemment, il a lancé un certain nombre d'activités dont l'objectif est de dispenser des services de santé en matière de reproduction aux personnes déplacées dans leur propre pays.

90. Le FNUAP appuie sans réserve l'ensemble des initiatives prises par le Secrétaire général pour protéger tous les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et le personnel des organismes humanitaires dans les situations d'urgence et les autres domaines d'activité de l'ONU. En 2000, le FNUAP est devenu membre à part entière du Comité permanent interorganisations sur les affaires humanitaires. De ce fait, il participe plus activement aux réunions, forums et consultations avec les donateurs touchant l'aide humanitaire.

Problèmes rencontrés et enseignements tirés

91. Bien que le Fonds ait enregistré des succès dans les situations d'urgence et de crise, son efficacité dans ce domaine souffre des résultats limités qu'il obtient quand il mobilise des fonds pour des projets inclus dans les appels globaux. Il doit s'attacher davantage à faire en sorte que l'aide au développement s'applique aux urgences humanitaires et aux situations de crise, en abordant notamment certaines questions précises telles que les problèmes sexospécifiques et la santé en matière de reproduction, en particulier la planification familiale et l'hygiène sexuelle.

Recommandations

92. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Réaffirmer* la nécessité de mesures de protection spéciales à l'intention de toutes les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les petites filles, dans les situations de conflit;

b) *Demander* que soient prises toutes les mesures possibles pour protéger le personnel des Nations Unies et respecter les privilèges et immunités accordés en vertu du droit international;

c) *Demander instamment* l'adoption de mesures pour réagir en temps voulu et apporter un appui immédiat aux services de santé en matière de reproduction et, au besoin, en matière de données dans les situations d'urgence et de crise, et encourager les efforts déployés par le FNUAP dans ce domaine;

d) *Prendre note* de l'adhésion du FNUAP au Comité permanent interorganisations;

e) *Encourager* les efforts déployés par le FNUAP pour assurer des prestations en matière de santé de la reproduction aux personnes déplacées dans leur propre pays.

IV. Recommandations

93. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

1. *Prendre note* du présent rapport;

2. *Décider* de le transmettre au Conseil économique et social, accompagné des observations et des conseils émis par les délégations au cours de la présente session.

III. Extrait du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur sa première session ordinaire, tenue du 29 janvier au 6 février 2001

Rapport du PNUD

Rapport du PNUD

1. L'Administrateur associé a présenté le rapport de l'Administrateur au Conseil économique et social (DP/2001/6), en faisant observer que le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) étaient convenus d'adopter une méthode et une présentation communes pour leurs rapports respectifs au Conseil. Ce rapport constituait un apport important pour l'examen triennal détaillé des orientations des activités opérationnelles, que l'Assemblée générale devait entreprendre dans l'année. Le PNUD avait incontestablement fait des progrès considérables pour ce qui est de se conformer aux directives formulées dans les textes adoptés par l'Assemblée, par exemple la résolution 53/192. Avec d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et plus généralement avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD aidait le Département des affaires économiques et sociales à évaluer le chemin parcouru quant à la suite donnée à cette résolution. Le Conseil recevrait des éléments d'information coordonnés à sa session de fond de 2001.

2. Une place importante était faite, dans le rapport, à la réforme du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses organes subsidiaires et à l'allègement de la structure du Groupe des Nations Unies pour le développement grâce à l'adoption du principe des « clauses d'extinction » et à son application à ses groupes de travail. Les questions relatives au financement et aux ressources étaient abordées à la lumière de l'adoption des systèmes du plan de financement pluri-annuel et du rapport annuel axé sur les résultats, et aussi compte tenu de la Réunion ministérielle tenue en septembre 2000. Des progrès très nets ont été relevés en ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents ainsi que la mise en oeuvre du bilan commun de pays (dit CCA) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (dit UNDAF). À cet égard, le partenariat à l'échelon du pays avec les insti-

tutions de Bretton Woods revêtait une importance prioritaire, particulièrement pour ce qui est de la collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre du Cadre de développement intégré, des documents de stratégie en matière de réduction de la pauvreté et des CCA/UNDAF, et compte tenu des rapports réciproques qui existent entre ces instruments.

3. Le rapport traitait également de l'harmonisation des périodes et des procédures de programmation, de la prise en compte des problèmes liés à la condition féminine, de la parité hommes-femmes, de la création de capacités, de la question des locaux et des services communs, des activités de suivi et d'évaluation, des suites données aux conférences internationales et des activités consécutives aux opérations spéciales d'aide économique ou humanitaire et de secours à la suite d'une catastrophe.

Observations des délégations

4. Plusieurs délégations ont dit le plus grand bien de la présentation commune des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF au Conseil économique et social, et se sont félicitées que ces rapports soient présentés aux conseils d'administration à leur première session de fond. On a trouvé que les rapports seraient utiles au débat qui aurait lieu à la session de fond de 2001 du Conseil, ainsi qu'aux fins de l'examen global triennal des orientations.

5. On s'est félicité du fort accent mis sur la mise en oeuvre du programme de réforme du Secrétaire général, et on a jugé que la mise en place du Comité de haut niveau pour les programmes était une bonne initiative. Une délégation a demandé des précisions sur la différence entre les textes des documents DP/2001/6 et DP/FPA/2001/1 concernant les « clauses d'extinction » des groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement.

6. Une délégation a fait observer que c'était à tort qu'on parlait, à l'alinéa c) du paragraphe 10, de la

baisse des contributions au titre des ressources de base du PNUD et des autres fonds et programmes. Une autre a tenu à approuver avec insistance l'alinéa d) du même paragraphe, où il était suggéré que le Conseil économique et social formule des recommandations sur l'avenir de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions, compte tenu de l'expérience acquise lors de la deuxième réunion de financement tenue dans le cadre de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, ainsi que de celle des autres fonds et programmes.

7. Plusieurs délégations ont noté que, alors que 93 pays bénéficiaires de programmes avaient harmonisé leurs cycles de programmation, des programmes cadres de coopération de pays complètement différents avaient été présentés aux conseils d'administration des différents fonds et programmes à leur première session ordinaire de 2001. Qui plus est, malgré l'harmonisation des cycles de programmation, on ne pouvait relever que peu de signes de collaboration dans la programmation à l'échelon du pays et il n'existait aucune indication de programmation commune. Les intervenants ont demandé à recevoir à la session annuelle de 2001, à laquelle un rapport d'étape sur la suite donnée à la décision 2000/12 devait être remis au Conseil d'administration, un complément d'information sur les progrès accomplis par le Groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement chargé de l'harmonisation et de la simplification des processus de programmation et d'approbation. D'autre part, il était nécessaire de pousser plus loin la simplification des directives relatives à la programmation, à l'administration et aux finances. On a aussi souligné la nécessité de mieux harmoniser les périodes et procédures de programmation avec les processus budgétaires et les cycles de planification nationaux.

8. On a souhaité que des mesures supplémentaires soient prises pour simplifier les outils de programmation au fur et à mesure qu'étaient mis en place de plus en plus de CCA et d'UNDAF, en particulier pour alléger la charge pesant sur les capacités nationales déjà excessivement sollicitées. D'autre part, il devrait être fait clairement référence au CCA et à l'UNDAF dans les cadres de coopération de pays du PNUD et dans les programmes de pays du FNUAP, ainsi qu'à la façon dont ces éléments se situent les uns par rapport aux autres sur le plan des buts, des objectifs et des partenariats convenus par l'équipe de pays et le gouvernement concerné. On souhaitait qu'il y ait un lien clairement

établi entre les objectifs de l'UNDAF et les objectifs de développement à l'échelon international. Certains gouvernements ont insisté sur le rôle moteur qui revient aux gouvernements dans la programmation à l'échelon du pays et dans les activités entreprises pour donner suite aux conférences internationales.

9. Plusieurs délégations ont réaffirmé qu'elles étaient favorables à un resserrement de la collaboration à l'échelon du pays entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. On a insisté sur l'importance du rôle de coordination générale joué par les autorités nationales. Une des délégations a dit que son gouvernement avait l'intention de suivre de près les résultats de la collaboration au niveau du terrain entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, et d'en rendre compte. Certains intervenants ont demandé que soient plus intimement liés, le cas échéant, le CCA/UNDAF, le cadre général de développement et les documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté.

10. Certains intervenants ont demandé que davantage de progrès soient faits en matière d'intégration des questions touchant l'égalité entre les sexes dans les activités opérationnelles de développement. Une délégation a proposé d'exploiter les enseignements de l'expérience acquise par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

11. De nombreuses délégations ont parlé de l'absence de progrès quant à la parité entre les sexes aux niveaux supérieurs de la hiérarchie du PNUD et plus particulièrement parmi les coordonnateurs résidents. L'une d'elles a demandé à en savoir plus sur ce que le PNUD comptait faire pour atteindre aux dates prescrites les objectifs fixés en la matière.

12. Une délégation a demandé que l'alinéa a) du paragraphe 74 soit reformulé pour se lire comme suit : « Prendre note du document DP/2001/4 sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit, ainsi que des observations formulées par les membres du Conseil d'administration et des démarches définies par les fonds et programmes partenaires dans leur rapport au Conseil ».

13. La représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a insisté sur la nécessité de renforcer les processus du CCA et de l'UNDAF. Elle a aussi fait état du rôle important que jouait le PNUD en tant que coordonnateur des organismes des Nations Unies, ainsi que de l'importance

vitale que revêtait l'appui de ces organismes pour l'élaboration des politiques et des programmes et l'appui en matière de services techniques. La question de la parité des sexes parmi les coordonnateurs résidents était un problème délicat, particulièrement en raison du fait que bien des organisations n'avaient pas de femmes aux niveaux supérieurs de leur hiérarchie, ou n'étaient pas disposées à s'en passer.

Réponse de l'Administration

14. L'Administrateur associé a répondu aux observations formulées en notant qu'il n'y avait pas de divergence de vues entre le PNUD et le FNUAP sur la question des « clauses d'extinction » et des sous-groupes du Groupe des Nations Unies pour le développement. Sur la question de la parité des sexes, il a expliqué que la nomination des coordonnateurs résidents était régie par un mécanisme interinstitutions et que toutes les organisations participantes étaient engagées à faire figurer des femmes sur les listes de candidats aux postes de coordonnateur résident. Il a fait observer que 48 % des candidats au plus récent programme d'évaluation de candidatures étaient des femmes, mais qu'il fallait que ces candidates traversent avec succès le processus de sélection et qu'elles soient effectivement disponibles. Il a confirmé que le dialogue avec la Banque mondiale au niveau des pays continuerait de s'intensifier, et aussi que les apports des processus de CCA et d'UNDAF figureraient dorénavant, le cas échéant, dans les cadres de coopération de pays. Il a souligné que 22 UNDAF avaient été approuvés et que 17 étaient en cours d'élaboration ou d'examen. Des retards avaient été entraînés par la situation de certains pays, mais le PNUD était décidé à aller de l'avant. L'Administrateur associé a informé le Conseil d'administration qu'il existait des directives du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant les activités conjointes de programmation, en particulier pour les cas où l'UNDAF avait été approuvé.

15. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD au Conseil économique et social (DP/2001/6) et des observations formulées à son sujet, et il a décidé de communiquer le tout au Conseil.

Rapport du FNUAP

16. Lorsqu'il a présenté le rapport de la Directrice exécutive au Conseil économique et social (DP/FPA/2001/1), le Directeur de la Division de la coordination

et de la planification stratégique a indiqué que le rapport avait été conçu selon un plan mis au point d'un commun accord par le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et qu'il avait pour thèmes principaux l'application des réformes de l'Organisation des Nations Unies, le futur examen triennal des orientations, la suite donnée aux conférences internationales et l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe. L'examen triennal des orientations serait plus particulièrement axé sur le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Directeur de la Division a indiqué que ces deux mécanismes, s'ils étaient appliqués convenablement, constitueraient des outils précieux pour renforcer les capacités des pays bénéficiaires de programmes d'une façon à la fois coordonnée et complémentaire.

Observations des délégations

17. Plusieurs délégations ont jugé le rapport utile et instructif. Une délégation s'est interrogée sur une divergence apparente entre le rapport du FNUAP et celui du PNUD concernant l'application des clauses d'extinction aux groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). La même délégation a fait observer que l'objectif de 32 plans-cadres d'ici à 2000 n'avait pas été atteint. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'intégrer les questions relatives aux femmes dans les bilans communs de pays et les plans-cadres et de nommer un plus grand nombre de femmes aux postes de coordonnateur résident. À ce propos, on a félicité le FNUAP, qui est presque parvenu à la parité hommes-femmes parmi les administrateurs (48 %), un meilleur résultat que celui de la plupart des autres organismes des Nations Unies. Les délégations se sont fait l'écho du Directeur concernant l'intérêt des bilans de pays et des plans-cadres pour le renforcement des capacités nationales, en particulier en ce qui concerne le suivi des conférences internationales.

18. À propos de l'harmonisation des programmes des organismes des Nations Unies, une délégation a noté que beaucoup de cycles de programmation avaient été harmonisés mais qu'en revanche les calendriers de présentation des programmes de pays aux conseils d'administration respectifs des organismes ne semblaient pas coïncider. Elle espérait que cette question serait abordée dans le cadre des propositions relatives à la programmation, qui étaient mises au point par un

groupe de travail présidé par le FNUAP. La même délégation souhaitait que, pour éviter les doubles emplois, le FNUAP fusionne le bilan commun de pays et l'évaluation démographique. Les délégations souhaitaient par ailleurs que l'élaboration des plans-cadres et des bilans communs de pays incite les organismes des Nations Unies à se concerter davantage lors de l'établissement de leurs programmes.

19. S'agissant des ressources de base des fonds et des programmes, les délégations ont fait observer que le FNUAP était dans une situation particulière dans la mesure où le montant de ses recettes annuelles dépendait en grande partie de la contribution d'un seul grand donateur. Une délégation a toutefois fait observer que les ressources de base du Fonds en 2000 avaient augmenté de 5,1 % par rapport à l'année précédente et que le nombre de pays apportant des contributions au Fonds avait lui aussi augmenté puisqu'il était de 102. La même délégation a demandé des précisions au sujet des évaluations réciproques mentionnées au paragraphe 15 du document DP/FPA/2001/1 et a souhaité qu'il soit donné une large publicité aux réunions publiques qui avaient lieu à l'occasion de l'examen à mi-parcours des programmes de pays. La délégation a par ailleurs demandé quelles mesures étaient prises pour assurer la sécurité du personnel des organisations non gouvernementales qui participaient à l'exécution des programmes du FNUAP dans les situations d'urgence.

Réponses de l'Administration

20. Répondant aux différentes observations et aux questions, le Directeur de la Division de la coordination et de la planification stratégique a expliqué qu'il n'y avait pas de divergences fondamentales entre les points de vue du PNUD et du FNUAP au sujet des clauses d'extinction des groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les points de vue différaient en ce que l'on pouvait voir la bouteille à demi-pleine ou à demi-vide. Il a reconnu que les objectifs concernant le nombre de plans-cadres en 2000 n'avaient pas été atteints mais a affirmé que le résultat obtenu – plus de 20 plans-cadres terminés et 38 autres presque achevés – était la preuve que le système avait remarquablement bien fonctionné. Il approuvait totalement les délégations qui avaient souligné que le bilan commun de pays et le plan-cadre devaient donner aux gouvernements le sentiment de mieux maîtriser les programmes. Il a indiqué que le bilan de pays et le plan-cadre pouvaient permettre de développer la pro-

grammation commune mais qu'il fallait pour cela apporter quelques modifications aux règlements financiers et aux règles de gestion financière des différents organismes. Il a ajouté que la question était à l'examen.

21. Le Directeur de la Division a expliqué que le système de l'évaluation réciproque signifiait que les bureaux extérieurs pouvaient faire des observations au sujet des évaluations de leurs rapports par le siège et que le but de l'opération était de recueillir des informations en retour réciproques. Le Directeur de la Division se réjouissait des commentaires qui avaient été faits au sujet de l'intégration des questions concernant les femmes et de l'embauche de femmes aux postes d'administrateur. Aux échelons les plus élevés, les femmes étaient d'ailleurs la majorité au FNUAP. Le Fonds avait l'intention de continuer de donner une large publicité aux examens à mi-parcours afin d'obtenir une participation extérieure aussi grande que possible. En ce qui concernait la sécurité du personnel, le Directeur a précisé que pour l'exécution des programmes dans les situations d'urgence, le FNUAP faisait appel à de grandes ONG internationales possédant une expérience solide des situations difficiles. Ces ONG étaient donc à même d'assurer la sécurité du personnel, mais il s'agissait néanmoins d'une question importante à laquelle le Fonds continuerait d'accorder la priorité et sur laquelle il continuerait de travailler avec ses partenaires.

22. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a donné des précisions sur les liens entre les évaluations démographiques de pays d'une part et les bilans de pays et les plans-cadres d'autre part. Elle a expliqué que dans les pays où l'on établissait des bilans communs, pour éviter les doubles emplois, le Fonds ne réaliserait pas d'évaluation démographique. Toutefois, cette mesure supposait que le FNUAP veille à ce que le bilan commun de pays et le plan-cadre comportent des éléments relatifs à la population et à la santé en matière de procréation. Elle a noté à cet égard que les programmes de pays du FNUAP qui avaient été présentés au Conseil d'administration à la session en cours comportaient une description des bilans communs de pays et des plans-cadres du fait qu'on avait récemment terminé l'élaboration d'un grand nombre d'entre eux. Elle a fait savoir au Conseil d'administration que le groupe de travail du GNUM chargé de mettre au point des procédures communes d'approbation des programmes pour le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF, un groupe de travail que présidait le FNUAP, allait soumettre ses

propositions au Groupe des Nations Unies pour le développement le mois prochain et qu'il les présenterait au Conseil d'administration à sa prochaine session annuelle. Elle a souligné que les propositions du groupe de travail seraient conçues de manière à ne pas alourdir la charge de travail du personnel chargé des programmes.
